

Dans la présente notice annuelle, les expressions *nous, notre/nos, la société* et *BCE* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Toute rubrique ou section des rapports de gestion des exercices 2019, 2020 et 2021 (rapport de gestion 2019 de BCE, rapport de gestion 2020 de BCE et rapport de gestion 2021 de BCE, respectivement) et toute section des états financiers consolidés 2021 de BCE mentionnées dans la présente notice annuelle sont intégrées par renvoi aux présentes. Aucun autre document ne devrait être considéré comme étant intégré par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapport de gestion 2019 de BCE, le rapport de gestion 2020 de BCE, le rapport de gestion 2021 de BCE et les états financiers consolidés 2021 de BCE ont été déposés auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à sedar.com) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) en tant qu'annexes aux rapports annuels de BCE sur formulaire 40-F (disponibles à sec.gov). Ils sont également disponibles sur le site Web de BCE à BCE.ca.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans la présente notice annuelle n'en font pas partie et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont en dollars canadiens. L'information contenue dans la présente notice annuelle est arrêtée au 3 mars 2022, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi et arrêtée à une autre date.

Table des matières

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION
ET DES ÉTATS FINANCIERS INTÉGRÉES
PAR RENVOI (RENOI AUX PAGES
DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE BCE,
SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTICE
ANNUELLE

1	Mise en garde concernant les déclarations prospectives.....	2	50; 58; 77; 84; 90; 112 à 122
2	Structure de la société.....	4	
2.1	Constitution en société et siège social.....	4	
2.2	Filiales.....	4	
3	Description de nos activités.....	5	
3.1	Sommaire général.....	5	35 à 38; 57 à 58; 65 à 66; 74; 77; 80; 83 à 84; 89 à 90; 107
3.2	Impératifs stratégiques.....	6	51 à 55
3.3	Avantages concurrentiels.....	7	53
3.4	Commercialisation et canaux de distribution.....	12	
3.5	Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus.....	13	
3.6	Réseaux.....	13	
3.7	Employés.....	16	
3.8	Responsabilité d'entreprise.....	17	45 à 50
3.9	Environnement concurrentiel.....	22	58 à 62; 76 à 78; 82 à 83; 85; 88 à 89; 91
3.10	Cadre réglementaire.....	22	108 à 111
3.11	Immobilisations incorporelles.....	22	
4	Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices.....	23	
4.1	Transactions.....	23	
4.2	Faits récents touchant notre société.....	24	38 à 42; 51 à 55; 38 à 41 ⁽¹⁾ ; 50 à 54 ⁽¹⁾ ; 34 à 37 ⁽²⁾ ; 41 à 45 ⁽²⁾
4.3	Cadre réglementaire.....	24	108 à 111; 103 à 107 ⁽¹⁾ ; 90 à 94 ⁽²⁾
5	Notre structure du capital.....	25	
5.1	Titres de BCE.....	25	177 à 178
5.2	Titres d'emprunt de Bell Canada.....	26	167 à 168
5.3	Notations.....	27	
5.4	Négociation de nos titres.....	30	
6	Dividendes et politique de distribution de dividendes.....	32	39 à 42; 127 à 131
7	Nos administrateurs et membres de la haute direction.....	34	
7.1	Administrateurs.....	34	
7.2	Membres de la haute direction.....	35	
7.3	Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction.....	35	
8	Litiges.....	36	
9	Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes.....	40	
10	Intérêts des experts.....	40	
11	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	40	
12	Pour des renseignements supplémentaires.....	40	
13	Annexe 1 – Information sur le comité d'audit.....	41	
14	Annexe 2 – Charte du comité d'audit.....	44	

(1) Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2020 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (rapport annuel 2020 de BCE).

(2) Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2019 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (rapport annuel 2019 de BCE).

1 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'objectif de croissance du dividende de BCE et le dividende en actions ordinaires annualisé pour 2022, les plans de déploiement du réseau de BCE et les dépenses d'investissement prévues, ainsi que les avantages qui devraient en découler, y compris le programme d'accélération des dépenses d'investissement sur deux ans pour le déploiement accéléré de nos réseaux de fibre, d'Internet résidentiel sans fil et de cinquième génération (5G), nos objectifs en matière de réduction des émissions de carbone et de gaz à effet de serre (GES), notamment notre objectif d'atteindre la carboneutralité à compter de 2025 et d'atteindre nos cibles basées sur la science d'ici 2030, nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent nos attentes en date du 3 mars 2022 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans cette notice annuelle sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les conséquences futures de la pandémie de COVID-19, lesquelles sont difficiles à prévoir, nous jugeons que les hypothèses sur lesquelles les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle reposent étaient raisonnables au 3 mars 2022. Il y a lieu de se reporter en particulier aux sous-sections *Hypothèses* du rapport de gestion 2021 de BCE aux pages 50, 58, 77, 84 et 90 du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (rapport annuel 2021 de BCE), pour une analyse de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation et des hypothèses portant sur les cibles de réduction des émissions de GES que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives. Si nos hypothèses se révélaient inexacts, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations

prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle, comprennent, sans s'y limiter : l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19, notamment en raison des mesures restrictives déjà adoptées ou qui seront adoptées par suite de cette pandémie et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement; une conjoncture économique et des conditions des marchés des capitaux défavorables, un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse, et l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris de concurrents nouveaux et émergents; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes et l'expansion des fournisseurs de services de télévision (télé) complémentaires et les autres fournisseurs de services, ainsi que la fragmentation du marché de la publicité et les changements qui s'y produisent; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la prolifération du piratage de contenu; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait aux conditions et aux prix auxquels l'accès à nos réseaux pourrait être imposé et le spectre pourrait être acquis aux enchères; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évaluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement imprévues importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de technologies de l'information (TI) très performants; les événements liés à la fonctionnalité de nos

réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts, et l'incapacité de générer les avantages attendus des acquisitions et des restructurations d'entreprise; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; un règlement défavorable des litiges, en particulier des actions collectives; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise et cadres de conformité en la matière et à respecter les obligations légales et réglementaires; l'incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; ainsi que des facteurs internes, comme l'incapacité à mettre en œuvre des initiatives d'entreprise et commerciales suffisantes, et divers facteurs externes qui pourraient jeter un doute sur notre capacité à atteindre nos cibles en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), notamment celles liées à la réduction des GES et à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans cette notice annuelle et dans le rapport de gestion 2021 de BCE, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, aux pages 112 à 122 du rapport annuel 2021 de BCE.

Les déclarations prospectives que contient la présente notice annuelle pour les périodes postérieures à 2022 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2022 et présentent donc une plus grande incertitude. En particulier, nos cibles de réduction des émissions de GES sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant et à réduire les autres émissions de GES directes et indirectes; aucune nouvelle initiative d'entreprise ou acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu des émissions de GES; la capacité d'acheter des crédits carbone et des certificats d'énergie renouvelable crédibles et suffisants afin de compenser ou de réduire davantage nos émissions de GES, si cela est nécessaire et au moment opportun; aucune incidence négative sur le calcul de nos émissions de GES découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie que nous utilisons pour calculer les émissions de GES; aucun changement à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de l'initiative Science Based Targets (iSBT) qui augmenterait les coûts pour atteindre nos cibles mises à jour; une participation et une collaboration suffisantes de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science et une collaboration suffisante avec nos partenaires pour la réduction de leurs propres émissions de GES.

Les déclarations prospectives pour les périodes postérieures à 2022 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques liés à la concurrence, au cadre réglementaire, à la sécurité, à la technologie, à l'exploitation, aux conditions financières et autres décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion 2021 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes, sauf en ce qui a trait à la réduction présumée des risques liés à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique au cours des exercices à venir.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons à l'occasion des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 3 mars 2022. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

2 Structure de la société

2.1 Constitution en société et siège social

BCE Inc. a été constituée en société par actions en 1970 et prorogée en 1979 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est régie par un certificat et des statuts de fusion datés du 1^{er} août 2004, tels qu'ils ont été modifiés par : a) un certificat et des statuts d'arrangement datés du 10 juillet 2006 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement qui prévoit la distribution par BCE Inc. à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et pour consolider les actions ordinaires en circulation de BCE Inc.; b) un certificat et des statuts de modification datés du 25 janvier 2007 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement lié à l'échange des actions privilégiées de Bell Canada

contre des actions privilégiées de BCE Inc.; c) un certificat et des statuts de modification datés du 29 juin 2011 pour la création de deux séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de BCE Inc. (les actions privilégiées de premier rang ou les actions privilégiées); et d) des certificats et des statuts de modification datés du 22 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 pour la création de six séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Le bureau principal et le siège social de BCE Inc. sont situés au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, Verdun (Québec) H3E 3B3.

2.2 Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE Inc. au 31 décembre 2021, qui sont toutes constituées en société par actions au Canada, et le pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait directement ou indirectement dans ces filiales à cette date. BCE Inc. a d'autres filiales qui ne sont pas présentées dans le tableau puisqu'elles représentaient, individuellement, 10 % ou moins du total

de ses actifs consolidés et 10 % ou moins du total de ses produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2021. Dans l'ensemble, ces autres filiales représentent 20 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 20 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2021.

FILIALE	POURCENTAGE DE TITRES AVEC DROIT DE VOTE QUE BCE INC. DÉTENAIT AU 31 DÉCEMBRE 2021 ⁽¹⁾
Bell Canada	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %
Bell Média Inc.	100 %

(1) Au 31 décembre 2021, BCE Inc. détenait directement 94,1 % des titres avec droit de vote de Bell Canada et, indirectement, la tranche restante de 5,9 % par l'intermédiaire de Bell MTS Inc., sa filiale entièrement détenue. BCE Inc. détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de : i) Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) par l'intermédiaire de Bell Canada, qui pour sa part détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de Bell Mobilité par l'intermédiaire de Holding Bell Mobilité Inc., sa filiale entièrement détenue, et ii) Bell Média Inc. (Bell Média) par l'intermédiaire de Bell Canada.

3 Description de nos activités

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos plans en matière de déploiement du réseau et de dépenses d'investissement, à nos perspectives commerciales, à nos objectifs, à nos projets et à nos priorités stratégiques. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

COVID-19

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, et permet à la société d'assurer une croissance continue et d'être un leader en matière d'innovation. Par le truchement de notre initiative Mieux pour tous, nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant l'épanouissement social et économique de nos collectivités. Grâce à nos initiatives en matière de connectivité, depuis les petites communautés rurales jusqu'aux grands centres urbains, ainsi qu'à nos investissements dans les initiatives en santé mentale, dans la durabilité environnementale et dans des milieux de travail engagés, nous voulons créer un monde florissant, prospère et plus connecté pour les Canadiens d'un océan à l'autre, surtout en cette période de reprise à la suite des défis sans précédent qu'a posés la pandémie de COVID-19. Au moyen de notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, nous accroissons le nombre de connexions qui ouvriront la voie à la relance sociale et économique du Canada après la pandémie de COVID-19.

Notre performance financière et opérationnelle s'est améliorée de façon constante en 2021, malgré les effets défavorables continus de la pandémie de COVID-19 qui a sévi durant toute l'année, grâce à une solide exécution opérationnelle et à l'allègement des restrictions gouvernementales au deuxième semestre de l'exercice. Cela fait presque deux ans que la pandémie a commencé à nuire à notre performance. Nous avons donc depuis lors adapté nombre d'aspects de nos activités afin de mieux évoluer dans ce contexte. En outre, comparativement à 2020, l'incidence de la pandémie d'un exercice à l'autre a considérablement diminué, les résultats du deuxième trimestre de 2020 ayant été les plus durement touchés par la pandémie. L'incidence de la pandémie de COVID-19, bien que modérée, a continué de nuire aux produits tirés des services d'itinérance et de la vente de produits du secteur Services sans fil de Bell, aux produits tirés de la publicité du secteur Bell Média et aux produits tirés de la vente d'équipement aux entreprises du secteur Services sur fil de Bell en raison de la diminution des activités commerciales attribuable aux restrictions

imposées par les gouvernements pour lutter contre la pandémie, en particulier durant le premier semestre de l'exercice, et en raison des défis d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui se sont manifestés au deuxième semestre.

Étant donné l'incertitude entourant la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19 et les possibles résurgences du nombre de cas de COVID-19, attribuables à de possibles autres variants, ainsi que les diverses issues possibles, il est difficile pour le moment d'estimer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur notre entreprise ou sur nos futurs résultats financiers ainsi que sur les hypothèses connexes. Notre entreprise et nos résultats financiers pourraient continuer de subir une incidence négative durant les périodes à venir, voire des répercussions encore plus défavorables, notamment en raison des défis d'approvisionnement à l'échelle mondiale pouvant avoir une incidence sur nos produits tirés des services sans fil et sur fil.

De plus, l'ampleur des conséquences continues de la pandémie de COVID-19 sur nous dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à la prévalence de variants de la COVID-19 qui sont plus contagieux et susceptibles de poser des risques plus sérieux pour la santé, à la distribution en temps opportun de vaccins et de traitements efficaces, au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins ou traitements, à l'hésitation vaccinale et au nombre de personnes qui choisissent de ne pas se faire vacciner, à la période nécessaire pour atteindre l'immunité collective, de même qu'à d'éventuelles nouvelles informations concernant la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19, notamment le nombre et la gravité des résurgences de cas de COVID-19, ainsi que les mesures requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses. Tous les risques dont il est question dans la présente notice annuelle, notamment, en particulier, à la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début de la présente notice annuelle, ainsi que les autres risques qui découlent de la pandémie de COVID-19, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

3.1 Sommaire général

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média.

Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, ainsi que des produits électroniques grand public partout au Canada.

Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et à

nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale canadienne. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale canadienne.

De l'information additionnelle à l'égard de nos activités d'exploitation ainsi que des produits et des services que nous offrons est présentée à la section 1.2, *À propos de BCE*, du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 35 à 38 du rapport annuel 2021 de BCE.

En plus de nos secteurs opérationnels, nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd., une entreprise de sports et de divertissement qui détient plusieurs équipes de sport, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, ainsi que des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel), un détaillant de services connectés canadien;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, Evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

Une analyse des transactions d'importance réalisées par BCE au cours des trois derniers exercices est présentée à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, nous avons généré des produits d'exploitation consolidés de 23 449 millions \$ et de 22 883 millions \$, respectivement, et un bénéfice net consolidé de 2 892 millions \$ et de 2 699 millions \$, respectivement. Le bénéfice net consolidé pour l'exercice clos les 31 décembre 2020 tient compte du bénéfice net lié aux activités abandonnées de 226 millions \$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 8 999 millions \$ (des produits externes de 8 948 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services

sur fil de Bell ont totalisé 12 178 millions \$ (des produits externes de 11 820 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 036 millions \$ (des produits externes de 2 681 millions \$). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 8 683 millions \$ (des produits externes de 8 630 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont totalisé 12 206 millions \$ (des produits externes de 11 884 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 2 750 millions \$ (des produits externes de 2 369 millions \$). Un tableau indiquant la tranche des produits d'exploitation totaux attribuable à chaque secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 est présenté à la section 4.3, *Produits d'exploitation*, du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 65 et 66 du rapport annuel 2021 de BCE. Un tableau indiquant les produits d'exploitation de nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell par catégorie de produits et de services est présenté à la section 5.1, *Services sans fil de Bell*, et à la section 5.2, *Services sur fil de Bell*, respectivement, du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 74 et 80 du rapport annuel 2021 de BCE.

Une partie des produits tirés de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Pour en savoir davantage, se reporter à la section 7.2, *Information financière trimestrielle – Considérations sur le caractère saisonnier*, du rapport de gestion 2021 de BCE, à la page 107 du rapport annuel 2021 de BCE.

De l'information additionnelle à l'égard des perspectives commerciales de nos secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média est présentée à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 57, 58, 77, 83, 84, 89 et 90 du rapport annuel 2021 de BCE.

3.2 Impératifs stratégiques

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, permettant à la société d'assurer une croissance continue et un leadership en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme, dans un marché des communications qui évolue rapidement. En 2022, nous avons inscrit l'importance que nous accordons à bâtir un avenir plus durable dans nos six impératifs stratégiques, reflétant ainsi notre engagement de longue date envers le respect de normes ESG les plus élevées.

Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

1. Bâtir les meilleurs réseaux
2. Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs
3. Offrir le contenu le plus captivant
4. Promouvoir l'expérience client
5. Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace
6. Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

De l'information additionnelle à l'égard de nos impératifs stratégiques est présentée à la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 51 à 55 du rapport annuel 2021 de BCE.

3.3 Avantages concurrentiels

LA PLUS GRANDE ENTREPRISE DE COMMUNICATIONS DU CANADA

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada, nous offrons un large éventail de produits et services de télécommunications, comme il est décrit ci-dessous :

- Nous sommes la plus grande entreprise de services locaux du Canada. BCE exploite un vaste réseau d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba ainsi que dans les territoires du Nord canadien. Nous fournissons une gamme complète de produits et services de communications sans fil ainsi que de voix et de données sur fil, y compris les services d'accès Internet et de télé, aux clients résidentiels, d'affaires et de gros. Nous sommes également propriétaires de Bell Média, chef de file en matière de création de contenu au Canada, qui possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio et de l'affichage, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles ou numériques.
- Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Au 31 décembre 2021, BCE était l'une des plus importantes entreprises de services sans fil du Canada en nombre d'abonnés, fournissant des services vocaux et de données mobiles à environ 9,5 millions d'abonnés utilisant des téléphones mobiles dans tout le pays. Nous comptons également environ 2,2 millions d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés au 31 décembre 2021.
- BCE est le plus important fournisseur de services Internet du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2021, elle offrait un accès Internet haute vitesse à environ 3,9 millions de clients des services de détail au moyen de la technologie de la fibre optique, de service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) et de ligne numérique d'abonné (DSL).
- BCE est le plus important fournisseur de services de télé du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2021, elle diffusait à l'échelle nationale une programmation nationale et internationale diversifiée à environ 2,7 millions d'abonnés des services de détail par l'intermédiaire de ses services de télé IP, soit Télé Fibe, l'application Bell Télé Fibe et Virgin Plus TV, ainsi que de son service de télé par satellite.
- BCE exploitait environ 2,3 millions de lignes de services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail au 31 décembre 2021.

Notre importante clientèle, la portée de nos réseaux sur fil et sans fil de même que notre capacité à vendre en nous appuyant sur différents canaux de distribution, comme il est expliqué plus en détail à la section 3.4, *Commercialisation et canaux de distribution*, de la présente notice annuelle, nous donnent l'envergure nécessaire pour réaliser l'exécution de nos six impératifs stratégiques. Grâce à la zone de couverture du service réseau sans fil qui s'étend à plus de 99 % de la population canadienne, au réseau de transport de signal sur fibre pancanadien et à la zone de couverture de nos services locaux du Manitoba aux provinces de l'Atlantique, BCE affiche un bon positionnement pour tirer parti des solutions sans fil et sur fil intégrées dans l'avenir.

Le 31 mai 2021, nous avons annoncé que notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, présenté initialement le 4 février 2021 et comprenant un financement supplémentaire de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ pour notre réseau en 2021 et 2022, pourrait atteindre 1,7 milliard \$ en réponse au soutien de l'investissement dans les infrastructures énoncé dans les décisions réglementaires et politiques du gouvernement fédéral communiquées plus tôt cette année. Ces dépenses d'investissement de 1,7 milliard \$ dans le cadre de notre programme d'accélération

des dépenses d'investissement, qui seront affectées au déploiement de notre réseau de fibre à large bande, de notre réseau sans fil 5G et de nos réseaux en zone rurale, contribueront à stimuler la reprise au Canada à la suite de la pandémie de COVID-19 et s'ajoutent à un montant d'environ 4 milliards \$ de dépenses d'investissement effectuées chaque année par Bell dans l'expansion et l'amélioration du réseau au cours de la dernière décennie.

RÉSEAUX ET SERVICES SANS FIL DES PLUS ÉVOLUÉS SUR LE PLAN DE LA TECHNOLOGIE

Le secteur Services sans fil de Bell offre des services sur des réseaux sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie qui sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à des clients résidentiels et d'affaires par l'intermédiaire de nos marques Bell, Virgin Plus (auparavant Virgin Mobile Canada) et Lucky Mobile, qui renforcent notre position concurrentielle sur le marché en nous permettant d'accroître notre compétitivité par rapport aux autres marques économiques du secteur au Canada et aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations.

Les services sans fil constituent un important secteur de croissance pour nous et nous avons établi des priorités stratégiques visant à améliorer davantage notre offre de produits et services. Nous concentrons nos efforts à faire croître notre part du marché national des activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, à faire croître notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, à améliorer la réalisation de nos ventes et la fidélisation de la clientèle et à lancer de nouveaux appareils et services de données. Nous sommes également d'avis que l'amélioration de l'expérience client dans tous nos points de service, l'augmentation de la qualité et de la performance des réseaux grâce à l'exécution efficace du déploiement de spectre et de l'agrégation de porteuses soutenant la bande passante et les vitesses, ainsi qu'une gamme diversifiée d'appareils, dont nous avons fait nos priorités, devraient continuer d'accroître notre capacité à attirer et à conserver les clients des services sans fil. Grâce à notre réseau national d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), à notre service réseau sans fil de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE), à nos services réseau LTE Advanced (LTE-A) bibande, tribande et quadribande et à notre réseau sans fil 5G, nous sommes en mesure d'offrir un des plus grands choix de téléphones intelligents sans fil du Canada, avec une vaste couverture internationale et nord-américaine. En outre, le réseau de Bell plus performant LTE-A gigabit, initialement déployé en 2018 dans des emplacements centraux à Toronto et à Kingston, a pris de l'expansion dans d'autres endroits, parallèlement à l'arrivée sur le marché de téléphones intelligents compatibles avec ces vitesses supérieures, et est désormais offert dans certaines villes ciblées au Canada. Toujours en 2018, Bell a lancé un nouveau réseau LTE de catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell.

En juin 2020, Bell a lancé son réseau sans fil 5G, qui offre des vitesses de transmission de données mobiles accrues et de la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G. Tout comme pour les déploiements de réseaux sans fil et sur fil antérieurs, Bell collabore avec plusieurs fournisseurs

d'équipement pour son service 5G, dont Nokia Corporation (Nokia) et Telefonaktiebolaget LM Ericsson (Ericsson). En 2021, Bell a fait l'acquisition d'un important bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 mégahertz (MHz) à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de la dernière enchère de spectre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. Se reporter à la section 4.1, *Transactions – Acquisition d'un bloc de spectre sans fil de 3 500 MHz*, de la présente notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

Au 31 décembre 2021, le réseau 5G de Bell couvrait plus de 70 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020 qui est attribuable à notre programme d'accélération des dépenses d'investissement décrit ci-dessus. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sans fil*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur nos réseaux sans fil.

Les réseaux sans fil de Bell ont été maintes fois récompensés en 2021. Le réseau mobile 5G de Bell a été classé comme le réseau 5G le plus rapide au Canada deux fois de suite selon l'Ookla's 2021 Speedtest Awards pour des vitesses mesurées de façon indépendante et analysées par Ookla pour les premier et deuxième trimestres ainsi que les troisième et quatrième trimestres et calculées selon des vitesses moyennes de téléchargement et de téléversement en 5G. En octobre 2021, les réseaux sans fil (4G et 5G) de Bell ont été classés comme les plus rapides au Canada selon l'analyse des réseaux mobiles les plus rapides au Canada faite par le magazine PCMag en 2021, qui examine annuellement la performance des réseaux mobiles partout au pays. Les testeurs de PCMag se sont déplacés dans plus de 40 petites et grandes villes canadiennes ainsi que dans les régions rurales de huit provinces. Dans le cadre de son analyse des réseaux 5G et 4G réalisée en septembre et en octobre 2021, PCMag a classé les fournisseurs en fonction d'une moyenne pondérée des vitesses de téléchargement et de téléversement et du temps d'attente. En novembre 2021, le réseau 5G de Bell a été déclaré meilleur réseau 5G au Canada par la société d'analyse Global Wireless Solutions (GWS), qui a déterminé que le réseau 5G de Bell offrait la vitesse de transmission de données la plus rapide parmi tous les réseaux mobiles au pays et qu'il était également le réseau national le plus performant pour les jeux et les applications vidéo. Le classement de la performance des réseaux 5G de GWS repose sur des données analysées de façon indépendante par GWS pour les deuxième et troisième trimestres de 2021.

INNOVATION ET LEADERSHIP DE LA 5G

Bell collabore avec de nombreux partenaires 5G à l'échelle internationale et nationale, y compris Ericsson et Nokia, dans le but d'accélérer l'écosystème d'innovation en matière de technologie 5G au Canada. À cet égard, Bell maintient ses investissements en matière de recherche et développement dans des institutions canadiennes, comme le démontrent son partenariat avec l'Université Western dans le but de créer un nouveau centre de recherche universitaire consacré aux applications 5G dans de nombreux secteurs, comme ceux de la santé (y compris la santé mentale), du transport, de la fabrication et d'autres secteurs, ainsi que son partenariat avec l'Université de Sherbrooke par le truchement de l'Institut interdisciplinaire d'innovation technologique (3IT) pour mener des projets de recherche sur la technologie à large bande

dans une foule de secteurs tels que l'IdO, les campus intelligents et les villes intelligentes, le manufacturier innovant et la gestion intelligente de l'énergie. Ce partenariat a permis l'installation en 2021 de nouvelles stations cellulaires éloignées permettant d'améliorer la couverture dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec dans le cadre d'un projet de recherche visant à optimiser l'utilisation de l'énergie solaire afin de réduire au minimum le recours à des génératrices dans les régions éloignées n'ayant pas accès à l'électricité. À l'échelle mondiale, Bell est un chef de file en matière d'établissement de normes 5G : l'entreprise participe au consortium Next Generation Mobile Networks (NGMN) et au Third Generation Partnership Program (3GPP).

Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement d'un nombre pratiquement illimité de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité virtuelle et de réalité augmentée, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives inédites en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements. En 2021, notre réseau 5G a permis les applications innovatrices suivantes :

- RDS et TSN ont lancé Vision 5G RDS/TSN 5G View, une fonctionnalité intégrée à l'application permettant de tirer parti du réseau 5G de Bell pour offrir aux amateurs de nouvelles façons interactives de regarder les sports. Cette fonctionnalité a été lancée lors de la diffusion de matchs locaux des Canadiens de Montréal et des Maple Leafs de Toronto. Elle a permis aux amateurs de contrôler l'angle de vue de la partie sur leur téléphone intelligent, de sorte qu'ils ont pu voir de près les buts, les passes, les coups et les pénalités au moyen d'une fonction de zoom, de pause, de recul et de ralenti. Cette fonctionnalité a été ensuite élargie aux matchs locaux des Raptors de Toronto.
- Bell a également annoncé une collaboration avec TikTok Canada pour permettre aux utilisateurs de TikTok de créer avec leurs amis en temps réel sur le réseau 5G de Bell, même s'ils ne sont pas ensemble physiquement, grâce à Paint Portal, une expérience multi-utilisateur en réalité augmentée sur 5G.

En 2021, nous avons également annoncé une série de partenariats stratégiques pour le nuage et la technologie. Nous avons conclu une entente avec Amazon Web Services Inc. (AWS) pour moderniser l'expérience numérique des clients de Bell et soutenir l'innovation en matière de 5G partout au pays. Bell utilisera la capacité et l'étendue des technologies d'AWS pour créer et faire évoluer plus rapidement de nouvelles applications utilisées par des consommateurs et des entreprises, et pour améliorer la façon dont les abonnés aux forfaits voix, sans fil, télévision et Internet interagissent avec les services et le contenu de Bell, par exemple en regardant des vidéos en continu. De plus, AWS et Bell ont équipé pour amener AWS Wavelength au Canada, en le déployant à la périphérie du réseau 5G de Bell pour permettre aux développeurs de bâtir des applications à très faible latence destinées aux appareils mobiles et à leurs utilisateurs. Grâce à ce déploiement, Bell deviendra la première entreprise de communications canadienne à offrir l'informatique de pointe multiaccès (MEC) optimisée par AWS aux utilisateurs des entreprises et des gouvernements. En outre, nous avons annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Google Cloud pour aider à propulser la transformation numérique à l'échelle de Bell, améliorer son infrastructure réseau et TI, et favoriser un avenir plus durable. Ce nouveau partenariat pluriannuel combinera le leadership de

Bell en matière de réseau 5G à l'expertise de Google dans la technologie multinuage, l'analyse des données et l'IA pour proposer des expériences de prochaine génération aux clients de Bell partout au pays. Alors que la demande sur les réseaux mobiles évolue et augmente, Bell et Google Cloud travailleront de pair pour parfaire des innovations au cours de la prochaine décennie, notamment des solutions en nuage à l'intention des entreprises clientes et des consommateurs propulsées par les solutions de pointe de Google et pour améliorer son offre de service à la clientèle grâce à l'automatisation et à l'IA.

PRESTATAIRE DE SOLUTIONS DANS LE SECTEUR CROISSANT DE L'INTERNET DES OBJETS

Bell fournit plusieurs solutions dans le secteur en pleine croissance de l'IdO, qui permet l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données. Bell offre de plus des solutions de connectivité mondiale pour nos plateformes et applications IdO, qui procurent aux clients un accès à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web. La gamme d'application d'IdO de Bell comprend les services de télématique connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement pour véhicules; les solutions de surveillance de réservoir à distance et de gestion des eaux; les solutions de gestion de parc de véhicules reliant les véhicules commerciaux à Internet afin d'offrir des outils d'analytique en ligne en vue de gérer les parcs de véhicules; les solutions d'ordinateurs portables connectés, qui assurent la connectivité LTE directement à partir d'ordinateurs portables LTE haut de gamme; les services gérés de sécurité des solutions IdO qui offrent aux entreprises, aux villes intelligentes et à d'autres organisations qui utilisent des solutions IdO un ensemble évolué et complet de services de sécurité visant à détecter et à éliminer les cybermenaces en constante évolution; et les nouvelles solutions lancées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, soit le décompte du nombre de personnes en temps réel et les kiosques sanitaires avec affichage numérique.

En 2021, nous avons fait plusieurs annonces liées à des applications ou des transactions relatives à l'IdO :

- Bell et Honda Canada ont annoncé que les nouveaux véhicules Honda et Acura seraient désormais équipés de points d'accès sans fil 4G LTE intégrés permettant au conducteur et aux passagers de demeurer entièrement connectés en ligne, en toute sécurité et en mode mains libres, grâce à Voiture connectée de Bell. Cette fonctionnalité s'ajoute aux points d'accès sans fil déjà intégrés aux véhicules Ford et Lincoln depuis 2018.
- Bell a annoncé le lancement de la chaîne d'approvisionnement intelligente propulsée par le service Connexion intelligente IdO de Bell, une solution intégrée pour les gestionnaires de parcs de véhicules et de chaînes d'approvisionnement regroupant de façon unique divers ensembles de sources de données IdO et de données opérationnelles en un seul tableau de bord afin de réduire la complexité des activités en fournissant une vue unifiée du parc de véhicules d'une entreprise, notamment ses camions, ses remorques, ses chauffeurs et la température des marchandises, afin d'optimiser et d'automatiser le suivi et la gestion.
- Bell a annoncé la conclusion d'une entente avec Esri Canada, un fournisseur de solutions de système d'information géographique, pour créer l'écosystème intégré de villes intelligentes de Bell, afin de permettre aux collectivités canadiennes d'accélérer leur transformation numérique en améliorant la prise de décisions et en simplifiant la collaboration entre les services municipaux ou régionaux au moyen

d'une plateforme pouvant recueillir, intégrer et afficher les données en une seule expérience globale transparente.

- Bell a annoncé qu'elle se joignait en tant que partenaire fondateur à The PIER, une vitrine mondiale sur l'innovation dans les secteurs du transport, de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique située à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de cette initiative, Bell déploiera son réseau privé sans fil géré compatible à la 5G pour permettre la mise en œuvre au port de solutions d'IdO qui soutiendront de manière fiable les activités nécessaires au fonctionnement des entreprises, avec une surveillance des données et une production de rapports en temps réel, afin de réduire la complexité et d'obtenir des analyses plus approfondies.

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE ET DE TÉLÉ DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au 31 décembre 2021, notre réseau de fibre à large bande jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) permettait de couvrir environ 6,2 millions d'emplacements (foyers et entreprises) et notre réseau de fibre à large bande FTTP et jusqu'au nœud (FTTN) combiné permettait de couvrir environ 10 millions d'emplacements en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Il permet également de fournir le service Internet haute vitesse par fibre optique de prochaine génération de Bell, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, qui procure des vitesses de téléchargement totales allant jusqu'à 1,5 gigabit par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 1,5 ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 mégabits par seconde (Mbps) avec le réseau FTTN. Ce réseau permet la prestation de notre service Internet sous l'appellation Internet résidentiel Virgin Plus, qui procure des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbps. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sur fil – Déploiement d'accès haute vitesse par fibre optique*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur le déploiement de notre service Internet haute vitesse par fibre optique.

Alors que Bell étend rapidement ses liaisons optiques directes dans les centres urbains et les banlieues, nous offrons également des vitesses à large bande dans de petites villes et des zones rurales grâce à notre service Internet résidentiel sans fil fixe novateur, qui est basé sur une technologie WTTM compatible avec la 5G. L'expansion de la couverture sans fil des stations cellulaires, les liaisons de raccordement au réseau de fibre profonde et les avancées technologiques permettent d'offrir des solutions sans fil fixes à un coût accessible dans les zones rurales où le déploiement de la technologie FTTP n'est pas rentable. En 2021, nous avons achevé le déploiement de notre service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les collectivités rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et avons atteint un an d'avance notre cible visant la couverture de un million d'emplacements. Alors qu'elle offrait déjà des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 25 Mbps, Bell a accru durant l'automne 2020 les vitesses de téléchargement de son service Internet résidentiel sans fil, qui atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et les vitesses de téléversement qui vont jusqu'à 10 Mbps (50/10). Ces vitesses accrues sont désormais disponibles pour la majeure partie des clients. En août 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Casa Systems, Inc. visant la mise à niveau du réseau pour le service Internet résidentiel sans fil de Bell vers la technologie 5G afin d'augmenter les vitesses et la capacité offertes aux clients.

Notre réseau de fibre à large bande FTTP et FTTN nous permet également d'offrir les services de télé IP de prochaine génération de Bell, soit Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV. Les services de télé IP de Bell ciblent des zones où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché, ce qui nous donne l'occasion de gagner une part de marché importante en offrant un forfait complet de produits de communications groupés aux clients.

Le service Bell Télé Fibe, s'appuyant sur une plateforme IP de prochaine génération, offre aux clients de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, une vaste gamme d'options de programmation souples et de caractéristiques novatrices comme : le récepteur sans fil pour le service Télé Fibe, qui permet aux clients de profiter au maximum du service Fibe en connectant jusqu'à cinq téléviseurs supplémentaires dans n'importe quelle pièce sans avoir à passer de câbles dans toute la maison; les fonctions Rejouer et Retour en arrière, qui permettent aux clients de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé en cours à partir du début et jusqu'à 30 heures après leur début; et la fonction Tendances, qui permet de voir la liste des cinq émissions les plus regardées à n'importe quel moment donné, en français et en anglais par les abonnés de Télé Fibe, et d'y accéder pour les regarder en direct ou les faire rejouer à partir du début. Le service Télé Fibe fournit également l'accès direct à Crave, à Netflix, à Prime Video et à YouTube à partir des récepteurs télé des abonnés, de manière facile et agréable. Nous offrons également l'application Télé Fibe, qui permet de recréer la riche expérience de visionnement de Télé Fibe sur les ordinateurs portables, les téléphones intelligents, les tablettes, le Lecteur Bell, Apple TV, Amazon Fire TV, Google Chromecast et divers appareils Android TV, avec l'accès à plus de 500 chaînes en direct et sur demande à domicile ou en déplacement, ce qui offre la possibilité aux abonnés visionnant une chaîne de passer sans problème d'un appareil mobile à une télé, ou de reprendre le visionnement télé en cours sur un appareil mobile, ainsi que de contrôler leur télé avec leurs appareils mobiles. En outre, les clients de Fibe peuvent télécharger leurs enregistrements vidéo avec l'application Télé Fibe pour pouvoir les regarder sur des appareils mobiles iOS et Android, même sans connexion Wi-Fi, en plus d'une fonction qui permet aux clients de mettre sur pause et de reculer la télé en direct sur n'importe quel appareil avec l'application Télé Fibe. En 2021, l'accès à l'application Télé Fibe a été élargi pour inclure les clients des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.

De plus, nous offrons en Ontario et au Québec le service Télé Fibe, un service télé autonome en direct qui repose sur une application et offre une programmation en direct et sur demande. L'application Télé Fibe est accessible sans que soit nécessaire l'utilisation d'un boîtier décodeur traditionnel, et elle offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande pouvant être regardées au moyen d'un ordinateur portable, d'un téléphone intelligent, d'une tablette, du Lecteur Bell, d'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast et de divers appareils Android TV. L'application autonome Télé Fibe permet d'accéder à deux flux de télévision simultanément, et les clients peuvent ajouter des chaînes individuelles afin de créer leur propre forfait. Comme Bell Télé Fibe, l'application autonome Télé Fibe est offerte en tant que service de diffusion faisant l'objet d'une licence sur le réseau à large bande privé Fibe de Bell pour le visionnement à la maison, ou sur un réseau mobile ou Wi-Fi pour le visionnement à l'extérieur de la maison.

En 2020, nous avons lancé Virgin TV (maintenant Virgin Plus TV), une toute nouvelle manière pour les membres du service Internet Virgin Plus au Québec et en Ontario de regarder les émissions de télévision et le contenu sportif en direct et sur demande sur l'écran de leur choix. Le service Virgin Plus TV est une application qui ne nécessite ni de récepteur télé conventionnel ni d'installation, et qui fonctionne sur pratiquement

tous les appareils : les téléphones intelligents et tablettes iOS et Android, les ordinateurs portables ainsi que les dispositifs Amazon Fire TV, Android TV, Apple TV et Google Chromecast. L'application Virgin Plus TV permet aux membres de visionner du contenu sur deux flux en même temps, de mettre sur pause et de reculer la télé en direct, de reprendre le visionnement des émissions sur demande là où ils l'avaient laissé ainsi que de consulter toutes les émissions les plus écoutées du moment.

En 2020, Bell a annoncé le lancement du Lecteur Bell, appareil de lecture en continu 4K High Dynamic Range (HDR) tout-en-un Android, qui offre aux clients de l'Ontario et du Québec un accès tout-en-un à l'application Télé Fibe, un soutien aux services de lecture en continu les plus importants ainsi qu'un accès à des milliers d'applications sur Google Play.

FOURNISSEUR DE SERVICES SUR FIL NATIONAL OCCUPANT UNE POSITION DE CHEF DE FILE DANS LE MARCHÉ

Notre position de chef de file du marché des services Internet et de télé à large bande ainsi que notre vaste gamme de produits servent d'assise aux autres produits et services que nous offrons. Grâce à elles, nous comptons un nombre important de connexions client établies pour stimuler l'utilisation de nouveaux produits et services, par des forfaits ou par des offres individuelles, et elles nous permettent d'améliorer la fidélisation de la clientèle.

Notre équipe des marchés d'affaires demeure un chef de file, ayant établi des relations avec une majorité des 100 plus grandes entreprises du Canada. Cette équipe continue de fournir des solutions réseautiques aux grandes entreprises clientes et au secteur public, et nous avons lancé les nouveaux services suivants en 2021 :

- Bell a annoncé qu'elle travaillera avec VMware et AWS pour aider les entreprises canadiennes à planifier, à simplifier et à gérer leur transformation infonuagique hybride. L'équipe des services infonuagiques professionnels de Bell collaborera avec les organismes pour évaluer leurs structures, leurs charges de travail et leurs objectifs actuels, puis élaborera la stratégie infonuagique idéale pour leurs activités, de concert avec VMware et AWS. Bell gère la migration pour assurer une transition fluide et agile vers une infrastructure infonuagique et un soutien en matière de sécurité sur les réseaux de Bell. Cette relation s'appuie sur l'entente de Bell avec AWS, annoncée en 2021, pour soutenir l'innovation en matière de technologie 5G et accélérer l'adoption des technologies infonuagique à l'échelle du pays. Bell a été la première entreprise de communications canadienne à offrir l'informatique de pointe multiaccès (MEC) 5G optimisée par AWS aux abonnés des entreprises et des gouvernements.
- Bell a procédé au lancement de l'environnement de réponse unifié de sécurité de Bell (ERUSB). Il s'agit d'un nouveau service qui combine la gestion de la sécurité nationale de Bell aux meilleures technologies de l'industrie, offertes par Fortinet, Inc. (Fortinet), société américaine spécialiste de la sécurité des réseaux, pour fournir aux clients de Bell une solution de cybersécurité gérée robuste et active en tout temps.
- Bell a conclu une entente avec NICE visant à fournir aux entreprises canadiennes des services de centre de contact infonuagique de pointe grâce à la plateforme de NICE de premier ordre. Bell sera ainsi en mesure d'aider les entreprises canadiennes à mettre en œuvre une stratégie omnicanale axée sur le numérique leur permettant d'être en contact avec leurs clients n'importe où, n'importe quand et sur n'importe quel appareil.

NOS ACTIFS IMPORTANTS LIÉS AUX MÉDIAS

L'éventail de contenu vidéo de Bell Média favorise l'exécution de nos impératifs stratégiques en nous permettant de tirer parti de nos investissements considérables dans les réseaux, d'offrir du contenu captivant sur tous les écrans et toutes les plateformes et de profiter pleinement des synergies stratégiques et opérationnelles, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de nos dépenses au chapitre du contenu et de la publicité.

Les actifs de Bell Média dans les secteurs de la télé, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques constituent un avantage concurrentiel clé, comme il est décrit ci-après :

- Nous possédons et exploitons 35 stations de télé généraliste dont CTV, premier réseau au Canada pour la 20^e année d'affiliée, ctvnews.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada et la principale destination numérique pour les nouvelles et Noovo, notre réseau de langue française au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa destination numérique pour les nouvelles récemment lancée.
- Nous possédons et exploitons 27 chaînes spécialisées, y compris TSN, le réseau de sports le plus regardé au Canada, et RDS, le premier réseau de sports de langue française.
- Nous possédons et exploitons quatre services de télé payante, ainsi que quatre services de diffusion en continu directement aux consommateurs, dont Crave, le diffuseur exclusif de HBO au Canada, TSN Direct et RDS Direct.
- Nous possédons 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada, toutes accessibles par l'application iHeartRadio, en compagnie d'un éventail de balados.
- Nous sommes au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs télé canadiens concurrents.
- Nous détenons Astral, l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, avec un réseau de plus de 50 000 espaces publicitaires installés de manière stratégique à l'échelle du pays. Cette entreprise présente un portefeuille composé de six gammes de produits innovateurs : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Publicité Style de vie.
- Nous possédons Crave, un service de vidéo en continu sur demande par abonnement qui offre un contenu de choix ainsi qu'une programmation vidéo de qualité très étoffée. Crave offre un vaste catalogue de contenu très prisé et compte des émissions récompensées par un prix Emmy. Avec Crave, tous les Canadiens branchés à Internet peuvent accéder directement à la programmation originale actuelle de HBO, HBO MAX et SHOWTIME ainsi qu'aux productions à succès. Crave, qui est également un service bilingue, offre du contenu en anglais et en français par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé et des plateformes de diffusion en continu participants. La chaîne Super Écran de Bell Média est également offerte en supplément avec tous les abonnements à Crave. En octobre 2021, Crave a lancé un nouveau forfait exclusivement pour appareils mobiles offert directement aux consommateurs et par l'intermédiaire des fournisseurs de services sans fil participants. STARZ reste disponible, par l'intermédiaire des fournisseurs de services participants et directement aux consommateurs, en option supplémentaire.

- En 2021, Noovo a élargi son offre numérique sur le site [Web Noovo.ca](http://Web.Noovo.ca) grâce à la nouvelle application Noovo donnant accès à une vaste programmation en français, notamment aux émissions diffusées sur la chaîne généraliste Noovo et aux émissions des chaînes Canal D, Canal Vie, Investigation, VRAK et Z. Noovo a également lancé son service d'information le 29 mars 2021 ainsi que le site [Web Noovo.ca](http://Web.Noovo.ca), qui donne accès à tous les épisodes de l'émission d'information Le Fil. Le 17 janvier 2022 a eu lieu le lancement du site [Web noovo.info](http://Web.noovo.info). Ce site de contenu exclusif est dédié entièrement à l'actualité et représente le dernier élément de la division de l'information multiplateformes de Noovo.
- Grâce à la plateforme vidéo numérique complète et à la diffusion en continu offerte sur CTV.ca et sur l'application CTV pour téléphones et télé intelligents et autres appareils connectés, les auditeurs peuvent profiter encore plus de leurs abonnements télé, regroupés au même endroit, que ce soit avec la diffusion continue en direct ou sur demande de toutes les émissions des chaînes CTV Comedy Channel, CTV Drama Channel, CTV Sci-Fi Channel, CTV Life Channel, CTV2, Discovery, E! et MTV, ainsi que la programmation préférée au pays de CTV. La plateforme donne aux abonnés des chaînes de divertissement de CTV un accès à la diffusion en continu de contenu de premier choix de ces chaînes, de même qu'aux chaînes CTV Throwback et CTV Movies, sans frais supplémentaires et sur simple ouverture d'une session.
- Nous continuons d'offrir un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé spécialisée à BNN Bloomberg, à TSN, à RDS et à d'autres marques en matière d'information, de sports et de divertissement. Tel qu'il est mentionné à la section *Innovation et leadership de la 5G* ci-dessus, en 2021, RDS et TSN ont lancé Vision 5G RDS/TSN 5G View, une fonctionnalité intégrée à l'application exclusive permettant de tirer parti du réseau 5G de Bell pour offrir aux amateurs de nouvelles façons interactives de regarder les sports.

Nos avantages concurrentiels incluent également notre importante capacité à rejoindre des clients partout au Canada, notre capacité à offrir les émissions les plus populaires pour les services de télé généraliste, de télé spécialisée et de télé payante ainsi que les services de diffusion en continu, notre motivation constante à procurer l'expérience la plus plaisante et interactive qui soit pour les téléspectateurs et notre capacité à répondre aux besoins des annonceurs sur de multiples plateformes.

Se reporter à la section 2.3, *Offrir le contenu le plus captivant*, du rapport de gestion 2021 de BCE, à la page 53 du rapport annuel 2021 de BCE, pour obtenir une description de certaines ententes conclues et initiatives lancées en 2021 par Bell Média.

3.4 Commercialisation et canaux de distribution

SERVICES SANS FIL DE BELL ET SERVICES SUR FIL DE BELL

Le principe directeur qui anime notre stratégie de commercialisation est d'offrir à nos clients le nec plus ultra des services de télécommunications fiables, simples et accessibles. En suivant ce principe, notre objectif est d'accroître l'acquisition, la fidélisation et la loyauté de la clientèle au moyen de multiples offres de services.

Notre objectif en ce qui a trait aux forfaits de services, qui regroupent les services voix sur fil locaux et interurbains, Internet haute vitesse, les services télé et de maison intelligente, ainsi que les services sans fil, est de miser sur un forfait multiproduit pour nous démarquer de la concurrence en offrant un ensemble de services intégrés de qualité supérieure qui procurent aux clients plus de liberté, de souplesse et de choix. Nous utilisons également des offres promotionnelles d'une durée limitée présentant des forfaits à tarifs réduits, des tarifs particuliers pour les combinés sans fil et les récepteurs télé, ainsi que d'autres mesures incitatives afin de stimuler l'acquisition de nouveaux abonnés et de conserver nos clients actuels ou de faire face aux activités de la concurrence sur nos marchés.

Nous concentrons nos efforts de commercialisation selon un programme coordonné d'offres promotionnelles annoncées à la télé, dans les journaux, à la radio, sur Internet, sur des panneaux publicitaires extérieurs, dans des publipostages directs et dans des points de vente. Nous avons recours à la publicité de masse afin de maintenir la reconnaissance de notre marque et de soutenir les canaux de distribution directs et indirects. Les efforts de commercialisation coordonnés dans l'ensemble de la zone que nous desservons font en sorte que notre message de commercialisation est présenté uniformément dans tous nos marchés. La promotion de la marque Bell est complétée par les efforts de commercialisation de nos autres marques, ce qui permet de renforcer la connaissance de tous nos services et de miser sur la taille et l'étendue de notre clientèle pour toutes nos gammes de produits.

Les marques Bell jouent un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à nos clients, à tous les niveaux. En juillet 2021, Virgin Mobile Canada est devenue officiellement Virgin Plus et a adopté un nom et une identité qui reflètent l'évolution de son offre de service, qui va maintenant au-delà des services mobiles.

Particulièrement pour les Services sans fil de Bell, un de nos objectifs de commercialisation importants consiste à acquérir et à fidéliser des abonnés. Nous cherchons à atteindre cet objectif grâce à nos réseaux et à notre gamme d'appareils et de services de pointe pour stimuler l'accroissement de l'utilisation et de l'adoption des services de données. Depuis juin 2019, nous offrons des forfaits de données illimitées comportant un accès avec données illimitées sans frais de dépassement. En juillet 2019, nous avons également lancé le programme de financement d'appareils Paiements intelligents qui permet aux clients de Bell Mobilité de se procurer leur nouveau téléphone intelligent en 24 mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait. Dans le même ordre d'idée, nous avons lancé en mai 2020 le programme de financement d'appareils Doux Paiement pour les clients de Virgin Plus. De plus, nous avons lancé les nouveaux forfaits Connectez tout, un moyen de relier tous les appareils d'un abonné de Bell avec un volume de données partageables entre téléphones intelligents, tablettes, montres intelligentes et autres appareils, comme les dispositifs de localisation sans fil, les caméras de sécurité et les véhicules dotés du forfait Voiture

connectée de Bell. En janvier 2022, nous avons lancé de nouveaux forfaits mobiles illimités, les forfaits Ultime, pour tirer le meilleur parti du réseau 5G. Ces forfaits offrent plus de données aux vitesses maximales, la messagerie internationale, la qualité vidéo HD et la fonction de point d'accès sans fil. En outre, nous continuons d'offrir des rabais sur le prix des combinés sans fil en échange d'un engagement contractuel conclu avec un abonné, une pratique également adoptée par d'autres exploitants de services sans fil au Canada. Les études ont démontré que le choix de combinés et leur style constituent un facteur clé de l'acquisition de clientèle. Notre portefeuille actuel d'appareils mobiles sans fil comprend de nombreux appareils de pointe, dont certains ont été lancés à titre d'exclusivités de Bell dans le marché canadien. Le marché canadien des services sans fil se saturant de plus en plus et la concurrence s'intensifiant, la fidélisation de la clientèle est de plus en plus importante. Par conséquent, nous avons recours à des initiatives de fidélisation de la clientèle visant à accroître le niveau de satisfaction et de loyauté des clients.

Nous offrons nos produits et services aux clients des services sans fil et sur fil résidentiels par l'intermédiaire :

- d'environ 1100 magasins Bell, Virgin Mobile Plus, Lucky Mobile et La Source;
- de détaillants nationaux comme Best Buy, Walmart, Loblaws, les bannières WAVE SANS FIL, La cabine T sans fil et SANS FIL, etc., qui appartiennent à Glentel, ainsi que d'un réseau de détaillants régionaux et indépendants dans toutes les régions;
- de représentants en centres d'appels;
- de nos sites Web, notamment bell.ca, virginplus.ca, luckymobile.ca et thesource.ca;
- de nos représentants faisant du porte-à-porte.

Nous offrons également à la clientèle la commodité d'une Facture unique pour les services Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, sans fil et de maison intelligente.

Aux petites entreprises clientes, notre équipe des services résidentiels aux petites entreprises offre une vaste gamme de services sur fil, notamment Internet d'affaires Fibe, Bell Connexion totale, Téléphonie d'affaires et Télé d'affaires ainsi que de nombreuses autres solutions de communications toutes conçues pour des entreprises comptant généralement moins de 20 employés. Les solutions pour petites entreprises sont offertes par l'entremise de représentants spécialisés en centres d'appels, de notre site Web bell.ca ainsi que de notre réseau de détail et des représentants faisant du porte-à-porte. Nos produits et services sans fil sont fournis aux petites entreprises clientes par l'intermédiaire des mêmes canaux que ceux précédemment décrits pour les services aux clients résidentiels.

C'est notre équipe des marchés d'affaires qui fournit des solutions de communications autres que sans fil, et sans fil depuis 2021, aux moyennes et aux grandes entreprises clientes, et nos produits et services sont vendus par l'intermédiaire de représentants spécialisés, de centres d'appels, de revendeurs autorisés ainsi que d'appels d'offres concurrentiels. Avant 2021, nos produits et services sans fil étaient offerts à ces entreprises par l'intermédiaire des canaux décrits précédemment pour les clients des services résidentiels ainsi que par notre force de vente nationale responsable de la vente des produits et services sans fil aux entreprises et de la signature des contrats de vente. En intégrant les produits et les services, dont les services professionnels, dans des solutions de technologie de l'information clés en main entièrement

gérées, nous avons réussi à fournir des produits et des services de communications complexes aux moyennes et aux grandes entreprises. Nous continuons à nous démarquer sur le marché en améliorant notre service à la clientèle et en proposant des solutions conçues pour offrir un niveau supérieur de service, de performance, de disponibilité et de sécurité. Nous fournissons des services d'experts dans l'ensemble de nos solutions clés, notamment les services Internet, les réseaux privés, les services de diffusion, les services voix, les communications unifiées, les centres d'appels et les services liés à la sécurité.

Nos produits et services de communications liés aux activités de gros sont offerts par notre équipe des produits et services de gros. Ils sont vendus par l'entremise de nos représentants spécialisés, des portails Web et des centres d'appels.

Les restrictions instaurées par les gouvernements canadiens à compter de mars 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont inclus la fermeture temporaire d'entreprises non essentielles, y compris la plupart des emplacements liés à nos canaux de distribution au détail. Bien que l'assouplissement subséquent de certaines de ces mesures ait permis la réouverture de nos canaux de distribution au détail, la résurgence de nouveaux cas de COVID-19 a incité les gouvernements à rétablir des mesures d'urgence ou à renforcer celles en vigueur, et ces dernières ont ensuite été assouplies de nouveau. Cependant, l'achalandage à nos points de vente au détail n'a pas atteint les niveaux antérieurs à la pandémie. En réaction à la pandémie de COVID-19, nous avons rehaussé les forces de vente et de soutien en ligne et par téléphone, nous avons doté 12 000 agents de nos centres d'appels de la technologie nécessaire au télétravail, nous avons fourni une formation d'appoint à des milliers d'employés de sorte qu'ils exercent les fonctions d'agents de service et nous avons lancé des pratiques novatrices d'installation éloignée. Nous avons également incité les clients à se prévaloir des options de libre-service en ligne et mobile MonBell et avons lancé des options rehaussées de ventes en ligne et sur rendez-vous. Qui plus est, l'équipe de ventes est passée en mode virtuel pour les réunions avec les entreprises clientes en plus de traiter à distance les ventes

afin d'atténuer ou d'éliminer, selon le cas, le contact avec les clients conformément aux directives gouvernementales.

BELL MÉDIA

La clientèle des services télé et d'affichage extérieur de Bell Média se compose principalement d'importantes agences de publicité qui achètent des services de publicité auprès de Bell Média pour le compte de leurs clients. Bell Média a également conclu des contrats avec diverses entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée, de télé payante et de diffusion en continu. La clientèle des services de radiodiffusion de Bell Média se compose d'agences de publicité et d'entreprises dans les marchés locaux.

Les réseaux de télé généraliste de Bell Média sont offerts aux Canadiens par l'intermédiaire des services de diffusion en direct ou des services de distribution des EDR. Les chaînes de télé spécialisée, de télé payante et les services de diffusion en continu de Bell Média sont offerts dans le cadre d'ententes de distribution conclues avec des EDR, et sa programmation radio est distribuée par une transmission en direct. En plus de ces principaux canaux de distribution, Bell Média distribue également ses programmations vidéo et radiophoniques par divers moyens non traditionnels, comme les services mobiles et la diffusion en continu sur Internet (iHeartRadio). Crave est offert par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé participants partout au Canada, ce qui donne une occasion de plus d'accéder aux chaînes linéaires de Crave au moyen des boîtiers décodeurs traditionnels ainsi que par les chaînes sur demande, au moyen de l'application Crave et en ligne sur Crave.ca. Crave est également offert directement par Internet sur Crave.ca et par l'application Crave. Le contenu de Crave peut être diffusé sur le Web et sur les plateformes partenaires comme iOS et les appareils mobiles Android, Apple TV, Android TV, Amazon Fire TV, le Lecteur Bell, Chromecast, Roku, les téléviseurs intelligents, PlayStation de Sony et Xbox One. En dernier lieu, l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média fournit ses services par le truchement de panneaux d'affichage et du mobilier urbain dans les principales villes du pays.

3.5 Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus

Nous transformons nos réseaux, nos systèmes et nos processus selon trois objectifs principaux : a) offrir nos services et exercer nos activités d'une manière plus agile, notamment en fournissant des fonctions libre-service et de technologie instantanée à nos clients, b) assurer la meilleure qualité et la meilleure expérience client qui soient, et c) développer une nouvelle infrastructure réseau qui permette de conserver une structure de coûts concurrentielle dans un contexte de croissance rapide des besoins en matière de capacité et de profiter de nouvelles occasions de générer des produits des activités ordinaires. Nous tirons parti des nouvelles technologies, telles que les réseaux définis par logiciel, les mégadonnées, l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine, ainsi que des technologies infonuagiques, pour

mettre l'accent sur l'automatisation de nos processus. Ces technologies offrent un niveau sans précédent de souplesse, d'automatisation et d'extensibilité, et la technologie 5G, l'IdO, les services Internet, de communications et de vidéo améliorés, ainsi que la prochaine génération d'applications infonuagiques pour entreprises, sont tous fortement tributaires de ces fonctionnalités. En 2021, nous avons annoncé l'établissement d'un partenariat avec AWS et Google Cloud ayant pour objectif d'accélérer notre transition vers un environnement infonuagique hybride. Ces diverses transformations se sont traduites par des avantages concurrentiels concrets dans plusieurs domaines technologiques donnant lieu à une agilité accrue dans le développement et l'exploitation ainsi qu'à une réduction des coûts.

3.6 Réseaux

L'industrie des télécommunications évolue rapidement et poursuit sa transition des multiples réseaux de prestation de services spécifiques vers des réseaux de communications intégrés sur protocole Internet (IP) qui permettent la transmission des signaux voix, données et vidéo. Nous continuons de collaborer avec des vendeurs partenaires clés à l'expansion de nos réseaux nationaux multiservices IP.

Nos réseaux de communications offrent des services de transmission de la voix, de données et vidéo, sans fil et sur fil, aux clients partout au Canada. Notre infrastructure comprend :

- des réseaux de téléphonie et de transmission de données et vidéo à l'échelle nationale, qui comprennent le trafic sur Internet;

- l'infrastructure et les réseaux d'accès urbains et ruraux pour offrir des services aux clients;
- des réseaux sans fil à l'échelle nationale qui permettent la prestation de services voix, données et vidéo.

SERVICES SANS FIL

Afin de fournir une connectivité sans fil, nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux à large bande sans fil à l'échelle du Canada compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables. Avec notre réseau de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens une vaste gamme de téléphones intelligents sans fil ainsi que des tablettes à écran tactile, des appareils IdO et d'autres appareils conçus pour des services de données, comme la diffusion vidéo et audio en continu, l'IdO, le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social.

RÉSEAU HSPA+

Notre réseau sans fil HSPA+ offrait un accès mobile haute vitesse à 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2021, couvrant des milliers de villes et de villages, tant dans les centres urbains que dans les zones rurales. Le réseau HSPA+ assure l'itinérance mondiale et prend en charge une vaste gamme de téléphones intelligents, de cartes de données, de clés Internet bus série universel (USB), de tablettes et d'autres appareils mobiles de pointe. Bell offre des services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations sortantes (dont 208 peuvent également utiliser le réseau 4G LTE). La connectivité du réseau HSPA+ a été créée en grande partie au moyen de la fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité.

RÉSEAU 4G LTE

Avec la couverture du réseau sans fil 4G LTE de Bell, les clients profitent de vitesses de transmission de données similaires à celles offertes par les connexions à large bande et beaucoup plus rapides que celles de notre réseau HSPA+, ce qui facilite le téléchargement d'applications, de contenu vidéo en continu de qualité haute définition et de musique, permet les jeux mobiles ou la conférence et le clavardage vidéo, pratiquement sans délai ou mise en mémoire tampon. Les réseaux HSPA+ et LTE fonctionnent ensemble, de sorte que tous les appareils LTE de Bell peuvent utiliser les deux réseaux.

Notre réseau sans fil LTE couvrait plus de 99 % de la population canadienne d'un océan à l'autre au 31 décembre 2021, offrant des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 150 Mbps, avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 40 Mbps. Actuellement, le réseau LTE représente plus de 95 % du volume total du trafic de nos services de données sans fil.

Le 30 avril 2019, Bell a achevé la mise hors service annoncée antérieurement de son réseau 3G d'accès multiple par répartition en code (AMRC) traditionnel, et les clients des zones couvertes par le réseau AMRC ont été transférés au réseau 4G LTE de Bell. La mise hors service du réseau AMRC de Bell lui a permis de réaffecter ce spectre additionnel de basses fréquences aux services 5G et de réutiliser les structures, les connexions par fibre optique et les systèmes électriques existants afin d'améliorer davantage ses réseaux LTE de prochaine génération.

RÉSEAU LTE-A

Grâce à la technologie LTE-A bibrande, Bell offre généralement des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 260 Mbps (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 74 Mbps). En attribuant trois radiocanaux ou ondes porteuses à un seul utilisateur, grâce à la technologie LTE-A tribande, nous pouvons généralement offrir des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques

pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 100 Mbps). En ajoutant les technologies MIMO et de modulation d'amplitude en quadrature (MAQ), nous pouvons offrir dans certaines zones des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 800 Mbps grâce à la technologie LTE-A bibrande et de 1,2 Gbps grâce à la technologie LTE-A tribande.

Le réseau LTE de Bell est également capable d'offrir un service LTE-A quadribande. La technologie quadribande fait appel à quatre bandes du spectre sans fil afin de porter les vitesses de la technologie LTE-A au niveau du gigabit. En plus de recourir à l'agrégation de porteuses, Bell utilise les technologies MAQ-256 et 4x4 MIMO dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. En 2018, Bell a déployé son réseau plus performant LTE-A gigabit dans des emplacements centraux à Toronto et à Kingston, et l'a étendu à d'autres endroits depuis, parallèlement à l'arrivée sur le marché de téléphones intelligents compatibles avec ces vitesses supérieures. Le réseau LTE-A gigabit est offert dans certaines villes à l'échelle canadienne. Le réseau LTE-A quadribande offre maintenant des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques pouvant atteindre 1,5 Gbps dans les marchés au Canada (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 325 Mbps).

Au 31 décembre 2021, le réseau LTE-A de Bell fournissait le service à environ 96 % de la population du Canada. En outre, notre service LTE-A quadribande était offert à plus de 60 % des Canadiens au 31 décembre 2021.

RÉSEAU LTE-M

En 2018, Bell a lancé un nouveau réseau LTE-M, un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications IdO à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. En 2019, Bell a annoncé un partenariat d'itinérance réciproque élargi avec AT&T Inc. (AT&T) visant à donner accès au réseau LTE-M d'AT&T aux entreprises clientes canadiennes partout aux États-Unis. L'entente réciproque permet également aux clients d'AT&T d'utiliser des données en itinérance au Canada sur le réseau LTE-M national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

RÉSEAU 5G

En juin 2020, Bell a lancé son réseau sans fil 5G, qui offre des vitesses de transmission de données mobiles accrues et de la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G. Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement d'un nombre pratiquement illimité de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité virtuelle et de réalité augmentée, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives inédites en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements. En 2021, Bell a fait l'acquisition d'un important bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de l'enchère de spectre d'ISDE. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. De plus, Bell a étendu la portée de son réseau 5G à de nouveaux marchés au Québec, en Ontario, dans

les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Au 31 décembre 2021, le réseau 5G de Bell couvrait plus de 70 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020, cette augmentation étant attribuable à notre programme d'accélération des dépenses d'investissement annoncé le 4 février 2021 et rehaussé le 31 mai 2021.

SERVICES SUR FIL

RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES

Notre réseau de téléphonie et de transmission de données à l'échelle nationale consiste en un réseau de fibre optique doté des plus récentes technologies pour la redondance et la protection contre les défauts. Il dessert tous les grands centres métropolitains au Canada ainsi que les villes de New York, de Chicago, de Boston, de Buffalo, de Detroit, de Minneapolis, d'Ashburn (Virginie) et de Seattle, aux États-Unis.

Notre réseau dans les grandes villes canadiennes offre un accès haute vitesse de pointe d'un débit exprimé en gigabits basé sur la technologie IP. Nous exploitons un réseau national IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux comportant des passerelles internationales pour le relier au reste du monde. Ce réseau fournit des services de réseau privé virtuel sur IP (RPV IP) de prochaine génération conformes aux normes commerciales en vigueur, et il relie les bureaux de nos clients partout au Canada et ailleurs dans le monde. Le service RVP IP constitue la plateforme sur laquelle repose l'offre de solutions d'affaires qui ajoutent de la valeur aux entreprises des clients et les rendent plus efficaces. Ces solutions technologiques comprennent les services voix sur IP, de téléphonie sur IP, de vidéoconférence IP ainsi que des applications de centres d'appels IP et d'autres applications IP futures. En outre, nous entretenons de vastes réseaux de commutation vocale et de fils de cuivre pour fournir des services traditionnels de téléphonie locaux et interurbains et de données à tous les clients d'affaires et résidentiels en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En vue d'améliorer la fiabilité et d'augmenter la capacité des réseaux pour permettre une croissance rapide des volumes d'utilisation des services sans fil et Internet qui y sont traités, nous avons amorcé il y a plusieurs années la mise à niveau de l'ensemble de notre réseau principal national de fibre optique en déployant une technologie de 100 gigabits. Afin de pouvoir soutenir la croissance continue des transmissions, Bell a amorcé en 2018 la phase suivante de la mise à niveau de notre réseau principal national en déployant une technologie de multiplexage par répartition dense en longueur d'onde (DWDM) de 200 gigabits. En avril 2021, Bell a annoncé le déploiement d'un service par longueur d'onde de 400 gigabits dans les principaux espaces de l'infrastructure de fibre de Bell afin d'offrir une vitesse de connectivité et une capacité considérablement accrues tout en optimisant la performance du réseau et l'efficacité énergétique. La technologie de 400 gigabits augmente la capacité de la fibre en recourant à moins de matériel réseau et à une plus grande automatisation pour fournir une vitesse de transmission des données quatre fois plus élevée et une capacité par longueur d'onde 50 % plus grande.

Les routes de transmission clés s'étendent sur plus de 25 000 km au Canada et aux États-Unis.

Le 16 novembre 2021, Bell et Nokia ont annoncé avoir réussi le premier essai de la technologie PON à large bande de 25 Gbps en Amérique du Nord, ce qui confirme que les technologies GPON et XGS-PON à large bande actuelles, et la future technologie PON de 25 Gbps, peuvent fonctionner en parfaite synergie sur le même équipement optique qui sera déployé à l'échelle du réseau. La technologie PON de 25 Gbps offre une grande capacité de bande passante symétrique qui prendra en

charge de nouveaux cas d'utilisation, comme un service aux entreprises de premier ordre et le transport 5G.

DÉPLOIEMENT D'ACCÈS HAUTE VITESSE PAR FIBRE OPTIQUE

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au cours des dernières années, nous avons amélioré notre infrastructure d'accès en rapprochant notre réseau de fibre de nos clients au moyen des technologies FTTN, de la liaison de paires et de la superposition des technologies traditionnelles faisant appel au cuivre et des technologies FTTN et FTTP. En outre, Bell poursuit le déploiement de la technologie FTTP dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ce qui s'ajoute au déploiement en cours, par Bell, de la technologie FTTP dans les immeubles de logements multiples et les emplacements d'affaires. À notre avis, la technologie FTTP, qui utilise des câbles à fibre optique pour brancher chaque emplacement, constitue la meilleure architecture réseau disponible pour soutenir les futurs services et applications IP, lesquels exigeront beaucoup de bande passante. Notre service Internet par fibre optique résidentiel, commercialisé sous les appellations Internet Fibe et Internet Virgin Plus, est fondé sur nos réseaux FTTP et FTTN et procure des vitesses de téléchargement totales allant jusqu'à 1,5 Gbps avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 1,5 ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbps avec le réseau FTTN.

Outre les importants déploiements de connexions directes par fibre FTTP annoncés au cours des dernières années, lesquels se sont poursuivis dans la grande région de Toronto et du 905 ainsi que sur l'île de Montréal, nous avons également annoncé plusieurs nouvelles expansions de connexions directes par fibre en lien avec notre impératif stratégique de bâtir les meilleurs réseaux. En janvier 2020, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ visant à étendre l'accès au service Internet à large bande dans les zones urbaines et rurales de Hamilton, dont un plan pour offrir un réseau de fibre permettant la connexion directe à plus de 200 000 foyers et entreprises dans toute la ville. En mars 2020, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ pour le déploiement de la technologie FTTP à Winnipeg, qui offre des connexions directes de type fibre à environ 275 000 foyers et entreprises dans toute la ville.

En plus de plusieurs projets annoncés au cours des dernières années concernant le déploiement de connexions directes par fibre dans plusieurs petites collectivités, le 22 mars 2021, Bell a annoncé qu'elle fournirait l'accès au service Internet haute vitesse à de nombreuses régions du Québec mal desservies, en partenariat avec les gouvernements du Canada et du Québec, dans le cadre de l'initiative « Opération haute vitesse » visant à connecter tous les foyers québécois avant septembre 2022. Le projet de Bell fournira des connexions Internet 100 % fibre à environ 31 000 foyers et entreprises dans presque 100 collectivités au Québec. En 2021, Northwestel Inc., filiale de Bell, a également commencé à offrir des services sur un réseau entièrement optique aux clients à Dawson City, à Watson Lake et à Upper Liard, au Yukon, dans le cadre d'un projet de trois ans visant à fournir un service Internet haute vitesse à 10 000 foyers et entreprises au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce projet fait suite au déploiement de connexions entièrement optiques dans les collectivités de Hay River et d'Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest en 2020 et 2021.

Bell a également annoncé plusieurs projets au cours de l'été et de l'automne 2021 visant à offrir son service Internet pure fibre à un plus grand nombre de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Ces projets font partie du

programme d'accélération des dépenses d'investissement contribuant à l'infrastructure du réseau de prochaine génération à l'échelle nationale annoncé le 4 février 2021 et rehaussé le 31 mai 2021.

Au 31 décembre 2021, environ 6,2 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba étaient en mesure de recevoir le service Fibe Gigabit 1,5. De plus, nos réseaux de fibre à large bande FTTP et FTTN combinés permettaient de couvrir environ 10 millions d'emplacements en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En plus de notre service Internet Fibe, nous offrons le service Internet résidentiel sous la marque Virgin Plus aux clients de l'Ontario et du Québec. Ce nouveau service Internet haute vitesse offre aux clients actuels de Virgin Plus des vitesses allant jusqu'à 100 Mbps pour le téléchargement et jusqu'à 10 Mbps pour le téléversement.

En outre, nous continuons de déployer nos services de télé IP de prochaine génération dans des zones de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché. Au 31 décembre 2021, nos services de télé IP étaient en mesure de desservir environ 9,1 millions de foyers dans de grandes villes et des municipalités de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.

RÉSEAU WTTT

À la suite des essais concluants qui ont été menés avec la technologie WTTT dans les bandes de fréquences de 3,5 GHz utilisant les technologies 8T8R et MIMO, Bell a entrepris la construction du réseau WTTT dans des collectivités rurales en Ontario et au Québec au deuxième trimestre de 2018. La zone de couverture du réseau WTTT de Bell lui permet d'offrir son service à large bande Internet résidentiel sans fil en complément de son réseau FTTP.

En avril 2020, dans la foulée des mesures prises pour répondre la crise de la COVID-19, Bell a annoncé qu'elle accélérerait le déploiement de son nouveau service Internet résidentiel sans fil en milieu rural canadien. Elle prévoyait connecter environ 137 000 foyers supplémentaires d'ici la fin d'avril 2020. De plus, Bell a élargi son service Internet résidentiel sans fil à des collectivités rurales des provinces de l'Atlantique à compter de l'automne 2020. En juin 2021, Bell a procédé au lancement de son

service Internet résidentiel sans fil au Manitoba dans 12 collectivités comportant des emplacements admissibles.

En 2021, Bell a achevé le déploiement du service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les collectivités rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et a atteint un an d'avance sa cible visant la couverture de un million d'emplacements. Le lancement accéléré du service Internet résidentiel sans fil fait partie du programme d'accélération des dépenses d'investissement contribuant à l'infrastructure du réseau de prochaine génération à l'échelle nationale annoncé le 4 février 2021 et rehaussé le 31 mai 2021.

Le service WTTT repose sur une technologie sans fil fixe prête pour la 5G fournie par le réseau sans fil de Bell ayant recours à un spectre de 3 500 MHz pour offrir des services Internet haute vitesse aux résidents de petites localités mal desservies. Alors qu'elle offrait déjà des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 25 Mbps, Bell a accru durant l'automne 2020 les vitesses de téléchargement de son service Internet résidentiel sans fil, qui atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et les vitesses de téléversement qui vont jusqu'à 10 Mbps (50/10). Ces vitesses accrues sont désormais disponibles pour la majeure partie des clients. L'innovation en matière de réseau WTTT s'inscrit en complément du vaste réseau de fibre à large bande de Bell en place dans les marchés urbains, et le déploiement du réseau WTTT dans des collectivités rurales souligne notre détermination à utiliser pleinement les ressources de spectre sans fil attribuées à Bell.

TECHNOLOGIE DSL

Nous offrons également le service d'accès Internet DSL dans les secteurs où Internet Fibe et le service Internet résidentiel sans fil ne sont pas offerts, avec des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 5 Mbps.

SERVICE DE TÉLÉ PAR SATELLITE

Nous fournissons un service de télé par satellite à l'échelle du pays sous la marque Bell Télé au moyen de satellites exploités par Télésat Canada (Télésat). Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu) et Télésat, Bell ExpressVu a actuellement accès à deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels sont utilisés par Bell ExpressVu pour fournir son service de télé par satellite.

3.7 Employés

Le tableau suivant présente le nombre d'employés de BCE aux 31 décembre 2021 et 2020.

NOMBRE D'EMPLOYÉS AUX 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Services sans fil de Bell	8 415	8 926
Services sur fil de Bell	35 691	35 559
Bell Média	5 675	6 219
Total ⁽¹⁾	49 781	50 704

(1) Le nombre total d'employés de BCE à la fin de 2021 s'établissait à 49 781, en baisse par rapport à 50 704 au 31 décembre 2020, en raison de la réduction naturelle de l'effectif, des départs à la retraite et des réductions de personnel, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'embauche de personnel dans les centres d'appels.

Environ 39 % des employés de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2021.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, ont été ratifiées en 2021 ou au début de 2022 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (gens de métier), qui couvre environ 2 950 gens de métier a expiré le 30 novembre 2020; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 13 août 2021;

- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Agincourt), qui couvre environ 465 employés, a expiré le 31 décembre 2020; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 21 juillet 2021;
- la convention collective entre la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FICE) et Bell MTS, qui couvre environ 420 gens de métier et employés de bureau, a expiré le 31 janvier 2021; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 19 mars 2021;
- la convention collective entre la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FICE) et Northwestel Inc., qui couvre environ 315 gens de métier et employés de bureau, a expiré le 31 décembre 2021; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 10 décembre 2021.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, expireront en 2022 :

- la convention collective entre Unifor et BTS (Ontario, gens de métier), qui couvre environ 2 990 gens de métier, expirera le 6 mai 2022; les négociations sont en cours;
- la convention collective entre Unifor et BTS (Québec, gens de métier), qui couvre environ 1 815 gens de métier, expirera le 6 mai 2022;

- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Toronto, spécialistes), qui couvre environ 575 employés, expirera le 31 mai 2022;
 - la convention collective entre Unifor et Bell MTS, qui couvre environ 535 employés de bureau, expirera le 19 décembre 2022.
- Les points suivants décrivent l'état des conventions collectives qui couvrent 250 employés ou plus déjà expirées :
- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (employés de bureau), qui couvre environ 4 175 employés de bureau, a expiré le 30 novembre 2021; les négociations sont en cours;
 - la convention collective entre Unifor et Bell Canada (Canada atlantique, gens de métier, employés de bureau), qui couvre environ 1 575 gens de métier et employés de bureau, a expiré le 31 décembre 2021; les négociations sont en cours;
 - la convention collective entre TEAM et Bell MTS, qui couvre environ 600 employés, a expiré le 19 février 2022; les négociations sont en cours.

3.8 Responsabilité d'entreprise

INFORMATION GÉNÉRALE

Les pratiques en matière d'ESG font partie intégrante de l'approche de BCE en matière de responsabilité d'entreprise. Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens à communiquer entre eux et avec le monde entier. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à soutenir la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement et en respectant les normes ESG les plus rigoureuses.

BCE a mis en pratique un ensemble de politiques ESG au moyen de divers programmes et initiatives. Ces politiques portent sur des questions de grande importance pour nos nombreuses parties prenantes, notamment la prévention des conflits d'intérêts, la protection des biens de l'entreprise, la protection de la vie privée et la confidentialité, les rapports empreints de respect et d'honnêteté avec les clients, les partenaires d'affaires, les membres de l'équipe et les concurrents, la diversité et la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

Les politiques de BCE comprennent notamment les suivantes :

- le Code de conduite;
- la politique de gouvernance des données;
- la politique de sécurité de l'information;
- la politique de protection de la vie privée;
- la politique environnementale;
- le Code de conduite des fournisseurs;
- la politique d'approvisionnement;
- la politique sur les contributions politiques;
- la politique sur l'indépendance journalistique;
- le signalement obligatoire de pornographie juvénile sur Internet;
- l'Énoncé de politique de santé et de sécurité;
- la politique de protection de la vie privée des employés;
- l'Énoncé de politique sur la santé mentale;
- la politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail;
- la politique d'investissement dans la communauté.

Nous présentons annuellement l'information sur notre performance au chapitre de la responsabilité d'entreprise et des pratiques liées aux facteurs ESG dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, disponible sur le site Web BCE.ca. Le rapport, ainsi que l'information et les documents disponibles dans la section Responsabilité du site Web de BCE, présentent la performance de Bell au chapitre de la responsabilité d'entreprise. Nos rapports portent sur les enjeux liés aux facteurs ESG les plus importants aux yeux de nos parties prenantes et qui pourraient influencer fortement sur nos activités. Ces derniers portent notamment sur la diversité, l'équité et l'inclusion, le bien-être des employés et la santé mentale en milieu de travail et dans la collectivité par l'intermédiaire de

l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause, les changements climatiques, l'économie circulaire, la gouvernance des données et la sécurité de l'information. Dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, nous expliquons la façon dont nous gérons ces enjeux et nous présentons l'information sur notre performance par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés. Ce rapport a été préparé conformément à l'option « Core » des normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI – Global Reporting Initiative) et respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU). Il décrit les mesures que nous avons prises pour mettre en œuvre ces lignes directrices et ces principes et représente notre « communication sur les progrès réalisés », qui est exigée de toutes les entreprises adhérant au PMNU. De plus, nous produisons des rapports concernant certains indicateurs du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les indicateurs des normes du Forum économique mondial (FEM). Par ailleurs, BCE appuie les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Financial Stability Board et fonde ses communications sur ces dernières.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque, ainsi que sur notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise, notamment notre apport à la collectivité, à la société et à l'économie, notre soutien aux membres de notre équipe et nos préoccupations environnementales, à la section 1.5., *Gouvernance d'entreprise et gestion du risque*, ainsi qu'à la section 1.6., *Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance*, du rapport de gestion 2021 de BCE aux pages 45 à 50 du rapport annuel 2021 de BCE.

ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est au cœur de notre approche en matière de responsabilité d'entreprise. Notre politique environnementale, qui est examinée annuellement, contient des principes qui soutiennent nos objectifs, allant de l'exercice de la diligence raisonnable visant à respecter ou à dépasser les exigences des lois environnementales auxquelles nous sommes assujettis, jusqu'à la prévention de la pollution et la promotion de mesures efficaces qui réduisent l'utilisation des ressources et le gaspillage. Nous avons donné comme instruction aux filiales auxquelles cette politique s'applique de promouvoir ces principes et nous avons instauré un comité au niveau de la haute direction afin de superviser la mise en œuvre de la politique.

Nous surveillons nos activités dans le but de nous assurer de notre conformité aux exigences et aux normes applicables en matière d'environnement, et nous apportons des mesures préventives et

correctives au besoin. Nous avons instauré un système de gestion en matière environnementale qui permet :

- de chercher à détecter rapidement les problèmes éventuels;
- d'établir la responsabilité de gestion;
- d'assurer une gestion systématique des risques et des occasions d'ordre environnemental, notamment des économies de coûts;
- d'établir un plan d'action;
- de viser à assurer l'amélioration continue au moyen d'un processus régulier de suivi et d'établissement de rapport.

Depuis 2009, Bell Canada maintient un système de gestion environnementale certifié conforme à la norme ISO 14001. Cette certification vise le cadre de surveillance de Bell Canada à l'égard du système de gestion environnementale lié à l'élaboration de politiques et de pratiques pour la prestation de services de lignes terrestres, sans fil, de télé et Internet, ainsi que de services à large bande et de connectivité, de services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, de services de radiodiffusion et de médias numériques, en plus des fonctions administratives connexes. De surcroît, en 2020, notre système de gestion énergétique a été certifié conforme à la norme ISO 50001, ce qui fait de nous la première société de télécommunications nord-américaine à recevoir cette certification. Cette dernière englobe la gestion administrative à l'échelle de l'entreprise ayant trait au programme de gestion de l'énergie chapeautant les activités relatives aux services de gestion immobilière, aux services de parc de véhicules, aux services de radiodiffusion et de médias numériques, aux services de téléphonie fixe et sans fil, de télé, de services Internet, aux services de connectivité, aux services à large bande passante, aux services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, et aux fonctions administratives de nature générale connexes.

Un de nos outils essentiels est notre plan environnemental de l'entreprise, qui détaille les activités environnementales mises en place par nos diverses unités d'affaires. Le plan fait état des exigences de financement, des responsabilités et des résultats attendus, et assure le suivi des progrès que nous avons accomplis dans la réalisation de nos objectifs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons consacré des charges de 13,7 millions \$ et des dépenses d'investissement de 14,9 millions \$ aux activités liées à l'environnement. Pour 2022, nous avons prévu au budget des charges de 15,3 millions \$ et des dépenses d'investissement de 17,5 millions \$ dans le but d'assurer l'application adéquate de notre politique environnementale et de réduire le plus possible nos différents risques environnementaux.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos activités de protection de l'environnement à la section 1.6, *Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance*, du rapport de gestion 2021 de BCE aux pages 45 à 50 du rapport annuel 2021 de BCE.

COMMUNICATION DES RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GIFCC

ALIGNEMENT SUR LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC

BCE reconnaît que la transparence en ce qui concerne les risques et les occasions liés aux changements climatiques affectant l'entreprise et la publication de notre performance et de nos initiatives sur les questions liées au climat est essentielle pour nos parties prenantes et permet à nos investisseurs de mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur notre entreprise. Par conséquent, nous publions annuellement un rapport à cet égard afin de démontrer notre appui aux recommandations du GIFCC et de décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques pour BCE conformément

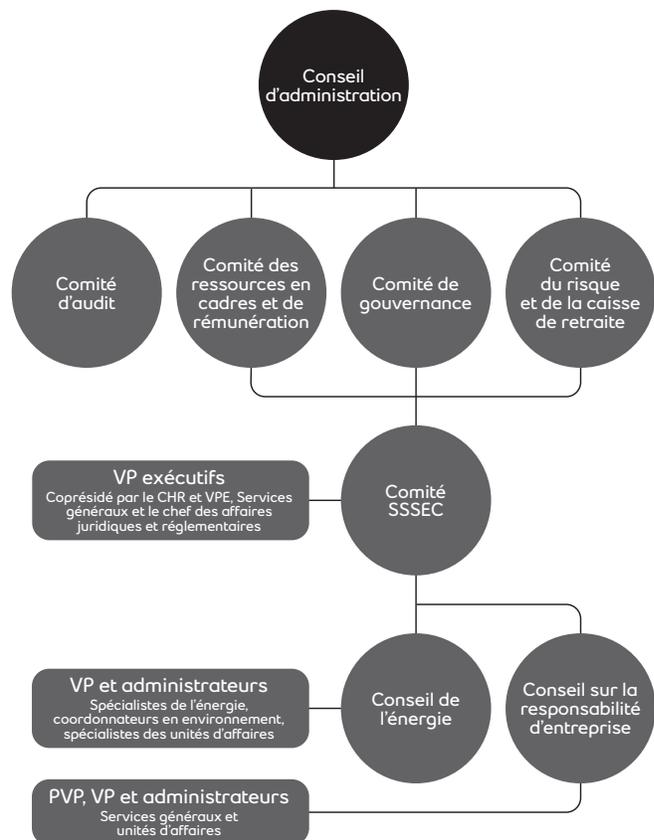
au cadre du GIFCC; ce rapport est accessible sur le site Web BCE.ca. Le présent sommaire illustre notre conformité avec les 11 recommandations du GIFCC.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de BCE a établi des structures claires de surveillance de l'évaluation et la gestion des risques et occasions liés aux changements climatiques, la responsabilité première relevant de divers comités. Plus particulièrement :

- **Comité du risque et de la caisse de retraite** : Les risques environnementaux et les risques liés à la continuité des activités, y compris ceux liés aux changements climatiques, et les tendances sont sous la responsabilité du comité du risque et de la caisse de retraite.
- **Comité de gouvernance** : Ce comité supervise notre stratégie en matière d'ESG et passe en revue chaque année les informations communiquées, y compris en ce qui concerne les changements climatiques.
- **Comité des ressources en cadres et de rémunération** : Ce comité surveille les questions relatives aux ressources humaines, dont les pratiques visant à assurer un milieu de travail respectueux et les pratiques en matière de santé et de sécurité, et il effectue le suivi du rendement de l'entreprise par rapport à nos cibles ESG.

Bien que le conseil d'administration de BCE soit responsable du programme de surveillance des risques de BCE, la direction a établi un cadre de gouvernance par l'intermédiaire du Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (SSSEC), dont relèvent le Conseil de l'énergie et le Conseil sur la responsabilité d'entreprise, qui appuient le mandat du conseil d'administration de BCE de surveiller les risques liés à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à la conformité, et de veiller à ce qu'ils soient gérés dans le cadre de programmes efficaces mis en place au sein des différentes unités d'affaires.



Les groupes de travail internes suivants ont également été créés pour favoriser l'innovation, élaborer des plans d'action et faire le suivi des progrès : groupe de travail sur la réduction des émissions de carbone, groupe de travail sur l'innovation en matière d'émissions de carbone et groupe de travail sur la résilience climatique. De plus, 30 % de la rémunération variable de tous les vice-présidents exécutifs est liée à des objectifs personnels portant sur divers enjeux ESG, et pour certains vice-présidents exécutifs, ces mesures de performance sont liées à la réduction des gaz à effet de serre.

STRATÉGIE

Nous avons déterminé les principaux risques et occasions liés aux changements climatiques suivants pouvant avoir une incidence sur BCE. Bien que le GIFCC recommande de communiquer l'information

sur ces sujets seulement si elle est significative, nous la communiquons volontairement, sans nous limiter à ce qui est significatif pour BCE.

RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories : les risques de transition et les risques physiques. Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impact aigu) ou de tendances climatiques à long terme (à impact chronique).

RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
TRANSITION	PHYSIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation sur la tarification du carbone, ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques à impact aigu en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (p. ex. inondations, tempêtes de verglas, feux de forêt et températures extrêmes), ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation, endommager nos actifs et avoir une incidence sur les exigences à respecter pour obtenir une protection d'assurance. • Risques à impact chronique liés à la hausse des températures moyennes, ce qui pourrait se répercuter sur les coûts d'exploitation et occasionner une augmentation des dépenses d'investissement nécessaires pour une nouvelle technologie plus résiliente et sa construction.
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement en fin de vie utile de nos technologies, ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation liés aux programmes de traitement des déchets électroniques et aux systèmes de gestion s'y rattachant. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de l'offre et de la demande en énergie, ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'atteinte à la réputation en raison de la perception du public relativement à l'imputabilité et à la gestion des enjeux climatiques ainsi qu'en raison de la communication d'informations liées aux changements climatiques et du classement en matière d'enjeux ESG, ce qui pourrait avoir une incidence sur la demande pour nos produits et services ainsi que sur le coût en capital. 	

OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets des changements climatiques peuvent également créer des occasions pour BCE, notamment dans les secteurs suivants :

OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
RÉPUTATION	PRODUITS ET SERVICES
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure perception du public relativement à l'imputabilité et à la gestion des enjeux climatiques, ce qui pourrait augmenter la demande pour nos produits et services. • Communication d'informations liées aux changements climatiques et classement en matière d'enjeux ESG, puisqu'une meilleure communication et un meilleur classement pourraient occasionner une baisse des coûts en capital. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et augmentation de la croissance de nos produits et services numériques, ce qui pourrait aider les clients à réduire leur empreinte carbone et à s'adapter aux changements climatiques en améliorant la résilience de leur entreprise.

ANALYSE DE SCÉNARIOS LIÉS AU CLIMAT

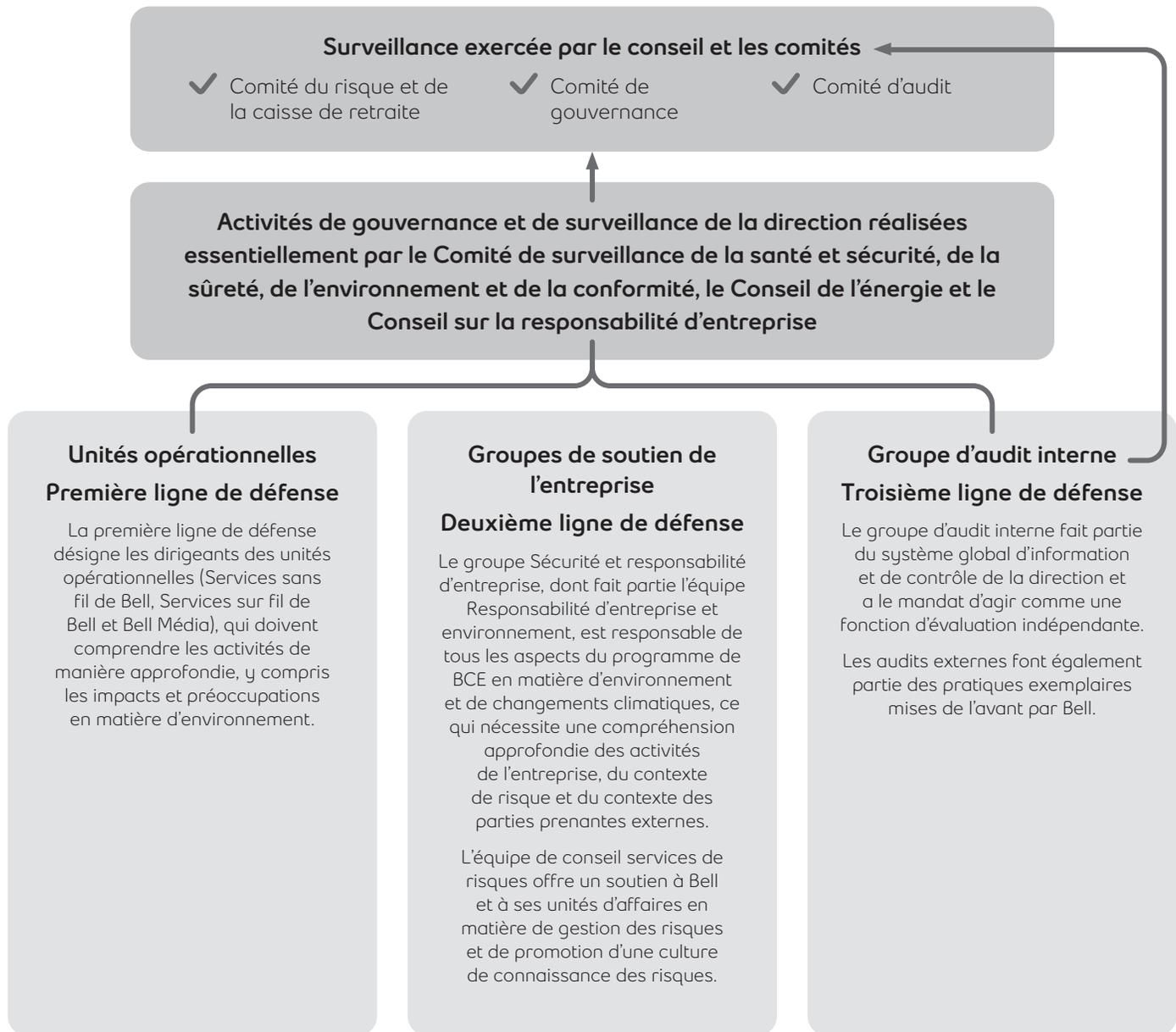
En 2020, nous avons entrepris notre première analyse de scénarios liés au climat afin d'identifier les impacts financiers potentiels des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans le but de renforcer notre résilience face à ces risques et d'orienter notre planification stratégique. En 2021, nous avons mis à jour nos projections climatiques pour tenir compte des plus récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'analyse qualitative et quantitative des scénarios climatiques portait sur diverses trajectoires possibles des émissions de GES futures. L'analyse a permis d'évaluer les risques physiques et les risques de transition en cas de réchauffement climatique faible ou élevé sur un horizon à court (5 ans), à moyen (10 ans) et à long terme (20 ans). Au total, six scénarios ont été sélectionnés et utilisés pour l'analyse.

Notre analyse de scénarios incluait les risques liés aux changements climatiques suivants, déterminés comme ayant un impact financier potentiel sur nos activités :

- Risques physiques : Inondations, feux de forêt, tempêtes de verglas et températures extrêmes
- Risques de transition : Réglementation et réputation

Les résultats de l'analyse de scénarios ont été fournis au comité SSSEC ainsi qu'au comité de gouvernance et au comité du risque et de la caisse de retraite afin de leur permettre d'examiner les impacts financiers potentiels des changements climatiques et d'intégrer les risques et les occasions liés au climat dans les décisions futures et la planification stratégique.

Les processus de BCE pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à ses processus multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.



Identification et évaluation des risques liés aux changements climatiques : L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement surveille les tendances et les publications dans notre secteur d'activité, consulte les spécialistes en la matière et travaille en collaboration avec l'équipe de conseil services de risques de BCE pour s'assurer que les risques sont consignés et classés adéquatement au sein de l'entreprise. Les risques identifiés sont évalués en fonction de la nature, de la taille et de l'étendue de l'impact potentiel du risque, s'il devait se matérialiser, et de la probabilité d'occurrence, calculée selon le niveau de menace que le risque pose pour l'entreprise et la vulnérabilité de l'entreprise face à un événement donné comportant des risques.

Communication des risques liés aux changements climatiques : Le degré d'exposition aux risques liés aux changements climatiques est communiqué à l'interne par l'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement dans le cadre des pratiques normales de gestion de l'entreprise. Ces données sont examinées régulièrement lors des réunions du comité SSSEC et font l'objet d'une révision trimestrielle

par le comité du risque et de la caisse de retraite. La communication à l'égard du degré d'exposition aux risques liés aux changements climatiques dépend de l'ampleur de l'impact potentiel, ce qui permet de calibrer les efforts et l'engagement des différents niveaux de direction, y compris du conseil d'administration de BCE. Le comité du risque et de la caisse de retraite est le premier responsable de la supervision du cadre de gouvernance des risques d'entreprise de BCE, notamment de la supervision du rapport sur la gestion des risques portant sur les risques les plus importants pour BCE présenté une fois par année au conseil de BCE.

Évaluation des occasions liées aux changements climatiques : Nous voulons accorder la priorité aux initiatives qui ont un fort potentiel de réduction des émissions de carbone pour l'entreprise ou ses clients. Les occasions sont évaluées selon une approche basée sur le rapport coûts-bénéfices par le Conseil de l'énergie, et ses conclusions sont communiquées au comité SSSEC, au comité du risque et de la caisse

de retraite et au comité de gouvernance aux fins de l'évaluation de l'avantage éventuel que pourrait en tirer Bell.

INDICATEURS ET OBJECTIFS

BCE évalue les risques et les occasions liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à ses processus de gestion des risques. Bien que le GIFCC recommande de communiquer l'information sur les principales mesures et les cibles seulement si elle est significative, nous la communiquons volontairement, sans nous limiter à ce qui est significatif pour BCE. Les principaux indicateurs utilisés pour surveiller notre performance sont les suivants :

- **Mesures visant les occasions** : Nos produits et services, utilisés par nos clients externes et dans le cadre de nos propres activités, aident à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Pour connaître notre impact net sur la charge de carbone à l'échelle planétaire, nous avons mis au point une méthode qui quantifie la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services. Notre analyse nous a amenés à conclure que les technologies de Bell ont permis à nos clients externes et à notre propre entreprise de réaliser une réduction des émissions de carbone de plus de 1 375 kilotonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e) en 2020, ce qui équivaut à plus de 4,5 fois l'empreinte carbone de notre entreprise. ⁽¹⁾

Notre vision de l'avenir consiste à augmenter toujours plus notre ratio de réduction des émissions de carbone ⁽²⁾ en développant et en offrant des produits et services permettant de réduire ces émissions. C'est pourquoi nous avons établi une nouvelle cible, afin d'aider nos clients externes et notre propre entreprise à réduire davantage leur empreinte carbone au moyen de nos technologies : une réduction accrue de l'empreinte carbone grâce à l'utilisation de la technologie Bell.

- **Mesures visant les risques** : Le groupe de travail sur la résilience climatique a pour mandat d'établir de nouvelles mesures des risques qui nous permettront de surveiller notre performance en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques, pour chacune de nos unités d'affaires directement touchée par les changements climatiques.
- **Cibles et performance relatives aux émissions** : Notre objectif est de réduire nos émissions de GES, tant au sein de notre entreprise

qu'en amont et en aval de notre chaîne de valeur, afin de gérer notre performance relativement à nos objectifs liés aux changements climatiques et de surveiller les risques liés aux changements climatiques actuels et futurs. Nous établissons des objectifs de réduction des émissions de GES pour souligner l'importance de faire notre part dans la lutte contre les changements climatiques, pour stimuler l'innovation dans nos projets afin de favoriser la réduction des émissions et pour obtenir des résultats qui nous font progresser dans la bonne direction.

Alors que nous continuons à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour atteindre nos cibles de réduction des GES ambitieuses en 2025 et par la suite, nous avons établi une cible de réduction de l'intensité des GES intermédiaire visant à réduire d'ici la fin de 2021 le ratio de nos émissions de GES liées à nos activités ⁽³⁾ (en tonnes d'équivalent CO₂) et de notre utilisation du réseau (en pétaoctets) ⁽⁴⁾ de 40 % par rapport au niveau de 2019. ⁽⁵⁾ Nous avons dépassé cet objectif de 15 %, notre ratio des émissions de GES par unité d'utilisation de notre réseau s'étant amélioré de 55 % depuis 2019. ⁽⁶⁾

Nous comptons devenir carboneutres en ce qui a trait aux émissions de GES liées à nos activités à compter de 2025. Nous avons établi les cibles basées sur la science suivantes, qui sont alignées sur l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C ⁽⁷⁾ :

- réduire nos émissions absolues de GES de portée 1 et de portée 2 de 57 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030;
- effectuer 64 % des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs ayant établi des cibles basées sur la science d'ici 2026;
- réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour les catégories autres que les biens et services achetés ⁽⁸⁾ de 42 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030.

Nous présentons l'information sur notre performance par rapport à ces cibles dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, disponible sur le site Web BCE.ca.

(1) Compte tenu des produits et services pour lesquels Bell a mis au point les technologies considérées et joue un rôle déterminant afin de les rendre accessibles aux clients, ainsi que des produits et services pour lesquels Bell n'a pas mis au point les technologies mais en favorise l'utilisation en fournissant des services réseau.

(2) Notre ratio de réduction des émissions de carbone correspond au nombre de fois que la quantité d'émissions de GES réduites grâce à l'utilisation des technologies de Bell dépasse la quantité de GES émis par les activités de Bell.

(3) Les émissions liées à nos activités comprennent les émissions de portée 1 et de portée 2. Les émissions de portée 1 sont les émissions directes dont les sources appartiennent ou sont contrôlées par Bell. Les émissions de portée 2 sont des émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et de vapeur achetées nécessaires aux activités de Bell.

(4) L'utilisation du réseau comprend les services Internet résidentiels et de gros, le service Internet spécialisé d'affaires (ISA), les réseaux privés virtuels (RPV), les services de télé IP, l'interconnexion des réseaux, les services sans fil prépayés et postpayés, le service Internet sans fil jusqu'au domicile, le trafic sur le réseau Voix sur LTE (VoLTE), les applications IdO et l'utilisation d'entreprise, au Canada et sur les réseaux des partenaires d'itinérance internationale.

(5) Pour 2019, la performance est basée sur la consommation d'énergie et les données relatives à l'utilisation des réseaux du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année considérée. À compter de 2020, les données sur la performance sont basées sur la consommation d'énergie et l'utilisation du réseau entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en question.

(6) L'utilisation du réseau comprend les services Internet résidentiels et de gros, le service Internet spécialisé d'affaires (ISA), les RPV, les services de télé IP, l'interconnexion des réseaux, les services sans fil prépayés et postpayés, le service Internet résidentiel sans fil, le trafic sur le réseau Voix sur LTE, les applications IdO et l'utilisation d'entreprise, au Canada et sur les réseaux des partenaires d'itinérance internationale. Les télécommunicateurs utilisent des méthodologies différentes pour la collecte des données sur l'utilisation du réseau. De plus, comme le modèle d'affaires d'une entreprise influe directement sur le volume de GES émis et sur la méthode de calcul et de classement de ces émissions de GES, le ratio proprement dit ne peut pas être utilisé pour comparer directement le rendement des télécommunicateurs. Cette mesure exclut Bell MTS. Pour 2019, la performance est basée sur la consommation d'énergie et les données relatives à l'utilisation des réseaux du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année considérée. À compter de 2020, les données sur la performance sont basées sur la consommation d'énergie et l'utilisation du réseau entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en question. Pour cet indicateur, PwC a produit une attestation d'assurance limitée à l'égard de la quantité et de la variation d'un exercice à l'autre en 2021.

(7) En attente d'approbation par l'Initiative Science Based Targets (ISBT). Nous pourrions avoir à ajuster nos cibles basées sur la science dans l'avenir, car l'ISBT exige que nous recalculions nos cibles (selon les critères et les recommandations applicables de l'ISBT les plus récents) au moins tous les cinq ans, ou plus souvent si des changements importants ont lieu (p. ex., des ventes ou des acquisitions d'entreprises).

(8) Les catégories de portée 3 couvertes par cette cible comprennent les émissions de GES provenant des biens d'équipement, des activités liées à l'énergie et au carburant, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés par les activités, des déplacements d'affaires, des déplacements des employés, du transport et de la distribution en aval, de l'utilisation des produits vendus, du traitement en fin de vie des produits vendus, des franchises et des placements.

3.9 Environnement concurrentiel

Notre analyse de l'environnement concurrentiel est présentée à la section 3.2, *Principaux risques d'entreprise*, et aux différentes sous-sections *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et *Principaux risques d'entreprise* du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 58 à 62, 76 à 78, 82 et 83, 85, 88 et 89, et 91 du rapport annuel 2021 de BCE.

Se reporter également à la section 3.3, *Avantages concurrentiels*, de la présente notice annuelle pour obtenir plus de renseignements sur notre position concurrentielle.

3.10 Cadre réglementaire

Une analyse de certaines lois qui régissent nos activités ainsi que des consultations gouvernementales et des récentes initiatives et procédures réglementaires qui nous touchent est présentée à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 108 à 111 du rapport annuel 2021 de BCE.

La section 5.1, *Titres de BCE*, de cette notice annuelle présente plus d'information sur les contraintes relatives à la propriété canadienne d'actions ordinaires de BCE.

3.11 Immobilisations incorporelles

Nous utilisons divers travaux protégés par des droits de propriété intellectuelle (actifs liés à la propriété intellectuelle) que nous détenons ou pour lesquels nous avons obtenu les droits d'utilisation. Ces actifs liés à la propriété intellectuelle comprennent, sans s'y limiter, les noms de marque, les marques de commerce comme les raisons sociales, les dessins et les logos, les droits d'auteur liés au contenu, aux émissions et aux œuvres musicales, les signaux de radiodiffusion, les logiciels et les applications, les noms de domaine, les brevets et les demandes de brevet liés à des inventions que nous, et nos employés, détenons ou avons produites, ainsi que divers autres matériel, marques de commerce, brevets et autres propriétés intellectuelles protégés par des droits d'auteur dont nous sommes propriétaires ou dont nous autorisons l'utilisation. Nous retirons une valeur de l'utilisation de ces actifs liés à la propriété intellectuelle dans différentes activités commerciales, et ils sont importants pour nos activités et notre succès. Afin de protéger ces actifs liés à la propriété intellectuelle, nous comptons sur les protections juridiques offertes par les lois en matière de droits d'auteur, de marques de commerce, de brevets et d'autres propriétés intellectuelles, ainsi que sur des dispositions contractuelles prévues par les ententes d'utilisation de ces actifs.

En particulier, la marque Bell joue un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à nos clients, à tous les niveaux. Nos droits de propriété relativement à nos marques de commerce sont perpétuels, tant que leur enregistrement est renouvelé en temps utile dans les délais applicables et que nous ou nos titulaires de licence utilisons les marques de commerce dans le cadre d'activités commerciales. D'autres types d'immobilisations incorporelles sous forme d'informations de nature exclusive sont également essentielles à nos activités, comme les listes de clients.

Nous sommes d'avis que nous prenons des mesures raisonnables et appropriées relativement à la protection, au renouvellement et à la défense de nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ce qui comprend la poursuite en justice de contrefacteurs, et nous prenons grand soin de ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Toutefois, nous ne pouvons garantir que les lois qui protègent la propriété intellectuelle dans les différents territoires fournissent, ou continueront de fournir, une protection adéquate pour nos actifs liés à la propriété intellectuelle ou encore que nous réussirons à prévenir les allégations d'autres parties qui revendiquent des droits relativement à nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ou à nous défendre contre ces dernières.

4 Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices

Conformément à nos impératifs stratégiques, au cours des trois derniers exercices, nous avons conclu des transactions et mis en œuvre diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités. Au cours de cette période, notre cadre réglementaire a également influencé le développement général de nos activités. Dans l'analyse ci-dessous, nous présentons les transactions importantes, les modifications de nature réglementaire, les stratégies d'affaires et les initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités au cours des trois derniers exercices.

4.1 Transactions

PRINCIPALES TRANSACTIONS CONCLUES

Le 24 février 2022, Bell a annoncé son acquisition de EBOX, fournisseur indépendant de services Internet, de téléphonie et de télé établi à Longueuil, au Québec. Bell conservera la marque et poursuivra les activités d'EBOX et EBOX continuera d'offrir aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario des options de télécommunications. Dans le cadre de son engagement à fournir aux résidents du Québec des services de télécommunications rapides et fiables, actuellement et dans l'avenir, Bell investit massivement dans l'infrastructure et l'expansion du réseau dans les régions urbaines et rurales du Québec. Avec Bell, EBOX bénéficiera des ressources, de l'envergure et de l'accès à la technologie nécessaires pour soutenir la croissance de l'entreprise et continuer d'apporter des améliorations aux excellents services à prix concurrentiels qui ont valu à EBOX de fidèles clients au cours des 25 dernières années. L'acquisition devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats de l'entreprise acquise seront inclus dans notre secteur Services sur fil de Bell.

Le 1^{er} juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant la vente de 25 centres de données dans 13 sites, soit la quasi-totalité de ses centres de données, à l'entreprise mondiale d'interconnexion et de centres de données Equinix, Inc. (Equinix) dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons réalisé la vente pour un produit de 933 millions \$, déduction faite de la dette et d'autres éléments. Cette transaction renforce la stratégie de Bell visant à mettre l'accent sur l'investissement dans l'infrastructure du réseau, le contenu et l'innovation en matière de services. Dans le cadre de cette transaction, Bell Marchés Affaires est devenue le premier partenaire platine d'Equinix au Canada.

Nous avons également conclu plusieurs transactions de moins grande envergure, notamment des acquisitions, des partenariats et des investissements entre 2019 et 2021, en appui à nos impératifs stratégiques et à notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

ACQUISITION D'UN BLOC DE SPECTRE SANS FIL DE 3 500 MHZ

En 2021, Bell a fait l'acquisition importante d'un bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de l'enchère de spectre d'ISDE. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. Bell a fait l'acquisition de 271 licences pour 678 millions de mégahertz par population (MHz par population) sur le spectre de 3 500 MHz (ce qui est essentiel pour tirer parti du plein potentiel de la 5G) pour la somme de 2,07 milliards \$. Cette acquisition porte les avoirs de Bell à 1 690 millions MHz par population, soit 37 % de la bande de spectre de 3 500 MHz de grande valeur proposée aux fournisseurs nationaux de services sans fil, à un coût moyen de 1,25 \$ par MHz par population.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS VISANT LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE BCE

Le 5 novembre 2020, BCE a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2020) en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang (les actions privilégiées) en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). L'OPRA de 2020 a commencé le 9 novembre 2020 et a pris fin le 8 novembre 2021 et a permis à BCE de procéder au rachat et à l'annulation d'un total de 41 400 actions privilégiées. Le 4 novembre 2021, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2021), laquelle commencera le 9 novembre 2021 et prendra fin le 8 novembre 2022 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats aux termes de l'OPRA de 2021. BCE a procédé à l'OPRA de 2021, car elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées se négocient dans des fourchettes de cours qui ne rendent pas entièrement compte de leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles.

Le nombre réel d'actions privilégiées rachetées dans le cadre de l'OPRA de 2021 et le moment des rachats sont à la discrétion de BCE et sont assujettis aux restrictions imposées par la TSX. L'OPRA de 2021 peut être exécutée par l'intermédiaire de la TSX ou d'un système de négociation parallèle au Canada, selon ce qui est admissible, et par tout autre moyen autorisé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Au 31 décembre 2021, BCE n'avait racheté aucune action privilégiée dans le cadre de l'OPRA de 2021.

4.2 Faits récents touchant notre société

Se reporter aux rubriques ou aux sections du rapport de gestion 2019 de BCE et du rapport de gestion 2020 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2019 de BCE et du rapport annuel 2020 de BCE, respectivement, indiquées dans le tableau ci-contre pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 qui ont influencé le développement général de nos activités en 2019 et en 2020. Se reporter aux rubriques ou sections du rapport de gestion 2021 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2021 de BCE, indiquées dans le tableau ci-contre pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui ont influencé le développement général de nos activités en 2021 et pour connaître les priorités sur lesquelles nous avons l'intention de concentrer nos efforts en 2022.

RAPPORTS DE GESTION	RUBRIQUES OU SECTIONS DE RÉFÉRENCE	
Rapport de gestion 2019 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Rubrique 2,	<i>Progrès réalisés en 2019 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2020 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Rubrique 2,	<i>Progrès réalisés en 2020 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2021 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Rubrique 2,	<i>Progrès réalisés en 2021 pour chaque impératif stratégique</i>
	Rubrique 2,	<i>Impératifs stratégiques – Points de mire en 2022 pour chaque impératif stratégique</i>

4.3 Cadre réglementaire

Au cours des trois derniers exercices, le développement général de nos activités a été touché, et continuera de l'être, par les décisions rendues par le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence. Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, tels que ceux susmentionnés, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences

de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2019 de BCE, du rapport de gestion 2020 de BCE et du rapport de gestion 2021 de BCE, inclus dans le rapport annuel 2019 de BCE, dans le rapport annuel 2020 de BCE et dans le rapport annuel 2021 de BCE, respectivement, pour une analyse des initiatives et procédures réglementaires qui ont eu des répercussions au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019 et qui pourraient influencer dans l'avenir le développement général de nos activités.

5 Notre structure du capital

Cette section décrit les titres de BCE et de Bell Canada, la négociation de certains de ces titres à la TSX et les notations que certaines agences de notation ont attribuées aux actions privilégiées de BCE et aux titres d'emprunt de Bell Canada émis et en circulation.

5.1 Titres de BCE

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant également être émises en séries et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Au 3 mars 2022, BCE n'avait aucune action de catégorie B ni aucune action privilégiée de second rang en circulation.

Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur lors de toute assemblée des actionnaires. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires et aux actions de catégorie B de BCE est présentée à la note 30, *Capital-actions*, des états financiers consolidés 2021 de BCE, aux pages 177 et 178 du rapport annuel 2021 de BCE.

Depuis 1993, la *Loi sur les télécommunications* et les règlements connexes (réglementation sur les télécommunications) régissent la propriété et le contrôle canadiens des entreprises de télécommunications canadiennes. Bell Canada et d'autres membres du groupe de BCE qui sont des entreprises de télécommunications canadiennes sont assujettis à cette loi. En 2012, les modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* ont éliminé une grande partie des restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications qui, avec les sociétés membres de leur groupe, ont des revenus annuels provenant de la fourniture de services de télécommunications au Canada équivalant à moins de 10 % de l'ensemble de leurs revenus annuels, selon l'évaluation du CRTC. Toutefois, comme Bell Canada et les sociétés membres de son groupe dépassent ce seuil de 10 %, elles demeurent assujetties aux restrictions antérieures en matière de propriété et de contrôle canadiens, qui sont décrites ci-dessous.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, pour qu'une société puisse opérer comme entreprise de télécommunications canadienne, les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 80 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- au moins 80 % des membres du conseil d'administration de l'entreprise de télécommunications sont des Canadiens;
- l'entreprise de télécommunications n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

De plus, lorsqu'une société mère détient au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de l'entreprise de télécommunications, au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de la société mère doivent être détenues par des Canadiens, et celle-ci ne doit pas être contrôlée par des non-Canadiens. BCE est une société mère. La réglementation sur les télécommunications confère certains pouvoirs au CRTC ainsi qu'aux entreprises de télécommunications canadiennes et aux sociétés mères pour surveiller et contrôler le niveau de propriété d'actions avec droit de vote par des non-Canadiens afin d'assurer le respect de la *Loi sur les télécommunications*. Par conséquent, BCE, qui contrôle Bell Canada et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- au moins 66 2/3 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- elle n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

Les pouvoirs en vertu de la réglementation sur les télécommunications comprennent le droit :

- de suspendre les droits de vote rattachés aux actions considérées comme détenues en propriété ou contrôlées par des non-Canadiens;
- de refuser d'inscrire le transfert d'actions avec droit de vote à un non-Canadien;
- d'obliger un non-Canadien à vendre ses actions avec droit de vote.

Cependant, en ce qui nous concerne, une autre restriction relative au contrôle s'applique en vertu de la *Loi sur Bell Canada*. Le CRTC doit autoriser au préalable toute vente ou autre cession des actions avec droit de vote de Bell Canada, sauf si BCE conserve au moins 80 % de toutes les actions avec droit de vote de Bell Canada.

De même, les règles concernant la propriété canadienne en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* applicables aux titulaires de licence de radiodiffusion, comme Bell Média et Bell Canada, sont généralement semblables aux règles applicables aux entreprises de télécommunications dont la propriété et le contrôle sont canadiens aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, puisqu'elles limitent les investissements étrangers maximaux permis dans des actions avec droit de vote d'une société en exploitation titulaire de licence à 20 %, et à 33 1/3 % lorsqu'il s'agit d'une société mère. Une exigence additionnelle en vertu de ces règles concernant la propriété canadienne des radiodiffuseurs veut que le chef de la direction d'une entreprise qui est une entreprise de radiodiffusion titulaire d'une licence soit un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Aux termes d'une directive émise en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC ne peut émettre, modifier ou renouveler une licence de radiodiffusion d'un demandeur qui ne satisfait pas à ces critères relatifs à la propriété et au contrôle canadiens.

En raison des préoccupations de nature culturelle dans un contexte de contrôle accru des activités de radiodiffusion par des sociétés étrangères, les titulaires de licence de radiodiffusion doivent également mettre sur pied des comités de programmation lorsque les investissements étrangers dans leur société mère, même s'ils ne dépassent pas la limite permise, excèdent 20 %. Conformément à la pratique du CRTC, des comités de programmation ont été établis au sein des filiales titulaires de licences pertinentes, permettant ainsi à l'investissement étranger dans des actions avec droit de vote de BCE d'atteindre le maximum de 33 1/3 %.

Nous surveillons le niveau de propriété des actions ordinaires de BCE par des non-Canadiens en obtenant des données sur : i) les actionnaires inscrits par notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des

registres, Compagnie Trust TSX et ii) les actionnaires véritables, auprès de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et de la Depository Trust Company (DTC) aux États-Unis. Nous transmettons des rapports périodiques au CRTC.

Au 3 mars 2022, BCE n'avait pas de titres d'emprunt en circulation.

Après la clôture de l'exercice, le 24 février 2022, BCE a annoncé son intention de racheter, le 31 mars 2022, la totalité de ses actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif, série AO (les « actions privilégiées de série AO ») en cours, au prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série AO, pour un montant total de 115 millions \$.

5.2 Titres d'emprunt de Bell Canada

TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME DE BELL CANADA

Au 31 décembre 2021, Bell Canada avait émis ou repris des titres d'emprunt à long terme, dont un sommaire est présenté dans le tableau suivant :

TITRES D'EMPRUNT	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance	Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)
Acte de fiducie de 1997	3,67 %	2023-2051	16 750
Acte de fiducie de 1976	9,38 %	2027-2054	975
Acte de fiducie de 1996 (débitures subordonnées)	8,21 %	2026-2031	275
Acte de fiducie américain de 2016 ⁽¹⁾	3,26 %	2024-2052	5 188
Acte de fiducie de 2011 ⁽²⁾	4,00 %	2024	225
Total			23 423

(1) Au 31 décembre 2021, Bell Canada avait émis des billets en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 pour un montant total de 4,1 milliards \$ US, couvert contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

(2) Dans le cadre de l'acquisition de Manitoba Telecom Services (MTS), le 17 mars 2017, Bell Canada a repris la totalité de la dette émise par MTS en vertu de son acte de fiducie de 2011.

Les titres d'emprunt à long terme de Bell Canada sont non garantis et ils sont cautionnés par BCE. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux titres d'emprunt à long terme de Bell Canada est présentée à la note 25, *Dette à long terme*, des états financiers consolidés 2021 de BCE, aux pages 167 et 168 du rapport annuel 2021 de BCE.

Le 19 avril 2021, Bell Canada a racheté, avant leur maturité, la totalité de ses débiteures de série M-40 à 3,00 % échéant le 3 octobre 2022 en circulation d'un montant en capital de 1,7 milliard \$ à un prix correspondant à 1 030,544 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital des débiteures majoré de 1,315 \$ pour les intérêts courus et impayés (le rachat de débiteures de série M-40).

Dans le cadre de son prospectus préalable daté du 16 novembre 2020 (le prospectus préalable de 2020), Bell Canada pourrait émettre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis, d'un montant maximal de 6 milliards \$. De plus, dans le cadre d'un supplément de prospectus daté du 12 mars 2021 (le supplément de prospectus de 2021), Bell Canada pourrait émettre, sur une période de même durée, des débiteures à moyen terme (MTN) non garanties d'un montant maximal de 6 milliards \$.

Le 17 mars 2021, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable de 2020 et du supplément de prospectus de 2021, deux séries de débiteures MTN d'un capital totalisant 1,55 milliard \$. Les débiteures MTN de série M-54 à 3,00 % totalisant 1 milliard \$ ont été émises au prix de 99,914\$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 17 mars 2031. Les débiteures MTN de série M-55 à 4,05 % totalisant 550 millions \$ ont été émises au prix de

99,690 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 17 mars 2051. Toujours le 17 mars 2021, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable de 2020 et d'un supplément de prospectus daté du 12 mars 2021, deux séries de billets d'un capital totalisant 1,1 milliard \$ US (1,37 milliard \$ CA). Les billets de série US-3 à 0,750 % totalisant 600 millions \$ US (747 millions \$ CA) ont été émis au prix de 99,953 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et viennent à échéance le 17 mars 2024. Les billets de série US-4 à 3,650 % totalisant 500 millions \$ US (623 millions \$ CA) ont été émis au prix de 99,728 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et viennent à échéance le 17 mars 2051. Le produit net de ces émissions a servi au rachat de débiteures de série M-40 et au remboursement de la dette à court terme.

Le 28 mai 2021, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable de 2020 et du supplément de prospectus de 2021, des débiteures MTN de série M-56 à 2,20% d'un montant de 500 millions \$ au prix de 99,877\$ par tranche de 100 \$ de capital et venant à échéance le 29 mai 2028. Cette émission représente le premier placement d'obligations durables de Bell Canada conformément au nouveau cadre de financement durable qu'a annoncé BCE le 29 avril 2021. Aux termes du Cadre, Bell Canada fournira régulièrement de l'information transparente aux investisseurs et aux autres parties prenantes, y compris des mises à jour annuelles sur l'utilisation des fonds et l'impact jusqu'à ce que le produit net d'un financement durable soit entièrement affecté à des projets écologiques et/ou sociaux. Bell Canada a affecté un montant correspondant au produit tiré de ce placement pour financer ou refinancer, en totalité ou en partie, des investissements

admissibles dans la catégorie verte « Efficacité énergétique » et dans la catégorie sociale « Infrastructure de base abordable » énoncées dans le Cadre.

- Le 12 août 2021, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable de 2020 et d'un supplément de prospectus daté du 9 août 2021, deux séries de billets d'un capital totalisant 1,25 milliard \$ US (1,573 milliard \$ CA). Les billets de série US-5 à 2,150 % totalisant 600 millions \$ US (755 millions \$ CA) ont été émis au prix de 99,561 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et viennent à échéance le 15 février 2032. Les billets de série US-6 à 3,200 % totalisant 650 millions \$ US (818 millions \$ CA) ont été émis au prix de 99,961 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et viennent à échéance le 15 février 2052. Une partie du produit net tiré de ces émissions a été affectée au coût de 2,07 milliards \$ lié aux licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 mégahertz (MHz) acquises par Bell dans le cadre de la vente aux enchères de spectre canadienne effectuée en juillet 2021 par l'ISDE, et le reste a été affecté au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.
- Le 11 février 2022, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable de base de 2020 et d'un supplément de prospectus daté du 8 février 2022, des billets de série US-7 à 3,65 % d'un capital totalisant 750 millions \$ US (954 millions \$ CA) au prix 99,144 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et échéant le 15 août 2052. Le produit net de cette émission sera affecté au financement du rachat, avant leur arrivée à échéance le 22 mars 2023, de la totalité des débentures MTN de série M-26 à 3,35 % en cours de Bell Canada, d'un montant en capital de 1 milliard \$ CA. Le 14 février 2022, Bell Canada a annoncé le rachat des débentures MTN de série M-26 le 16 mars 2022, à un prix correspondant à 1 017,396 \$ par tranche de capital de débentures de 1 000 \$, plus 16,062 \$ par tranche de capital de 1 000 \$ au titre des intérêts courus et impayés, jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

Au 3 mars 2022, Bell Canada avait émis des titres d'emprunt dans le cadre de son prospectus de base de 2020 d'un capital s'élevant à près de 6 milliards \$.

Bell Canada est tenue, dans certaines conditions, de présenter une offre de rachat de la totalité ou, au gré du porteur, d'une partie de certaines séries de ses titres d'emprunt s'il survient à la fois un « changement de contrôle » de BCE ou de Bell Canada et un « événement touchant la notation » des séries de titres d'emprunt visées, en vertu des termes définis dans les modalités des séries de titres d'emprunt visées ou dans l'acte de fiducie pertinent, selon le cas (le rachat en cas d'événement déclencheur de changement de contrôle). De plus, l'acte de fiducie de 2011 de MTS repris par Bell Canada comprend des clauses restrictives à l'égard de l'émission de titres d'emprunt additionnels dont la date d'échéance dépasse un an en fonction de certains critères liés à la

couverture des intérêts et à la couverture par l'actif. Bell Canada se conforme à toutes les modalités et restrictions de ses titres d'emprunt.

Le 12 novembre 2021, Bell Canada a conclu la sollicitation de procuration annoncée le 7 octobre 2021 relativement aux modifications proposées à son acte de fiducie de 1976 aux termes duquel cinq séries de débentures sont actuellement en cours. Les modifications ont été mises en œuvre peu de temps après et visaient à : a) aligner davantage l'acte de fiducie de 1976 sur les pratiques de marché généralement admises au Canada pour les titres d'emprunt de premier rang de catégorie investissement, notamment en supprimant certaines clauses restrictives de l'acte de fiducie de 1976 qui exigeaient que Bell Canada respecte certains ratios financiers au moment de l'émission de titres d'emprunt à long terme; b) uniformiser certains termes utilisés dans l'acte de fiducie de 1976 avec ceux de l'acte de fiducie canadien de 1997 et de l'acte de fiducie américain de 2016, qui sont plus récents; c) inclure une exigence que Bell Canada présente une offre de rachat pour la totalité ou, au gré du porteur, une partie des débentures en cours aux termes de l'acte de fiducie de 1976 dans le cadre d'un rachat en cas d'événement déclencheur de changement de contrôle; d) réduire les processus administratifs et de gouvernance; et e) offrir une plus grande souplesse à Bell Canada relativement à la mobilisation de capitaux aux fins du financement de l'entreprise et de ses activités d'exploitation, notamment la capacité de maintenir Bell Canada à titre d'unique émetteur de titres d'emprunt au sein de la structure de société de BCE.

PAPIER COMMERCIAL DE BELL CANADA

Bell Canada peut émettre des effets à court terme (effets PC) en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant en capital total des effets PC ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 3 mars 2022. La vente d'effets PC en vertu du programme canadien ou américain distinct de Bell Canada aura pour effet de faire diminuer le montant en capital des effets PC pouvant être en circulation en tout temps, fixé à un maximum de 3,0 milliards \$ CA ou US, en vertu des deux programmes, un dollar canadien correspondant à un dollar américain dans le contexte de cette limite. Au 3 mars 2022, le montant en capital des effets PC en circulation pour le programme américain de Bell Canada s'établissait à 944 millions \$ US (1 266 millions \$ CA, compte tenu de l'effet des couvertures de compte des contrats de change à terme par rapport aux variations des devises). À la même date, aucun effet PC n'était en circulation pour le programme canadien de Bell Canada.

5.3 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts ou payer des dividendes sur les titres émis et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont

moins élevées. Les notations peuvent changer en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans s'y limiter, notre solidité financière, notre position concurrentielle, notre situation de trésorerie et d'autres facteurs que nous ne contrôlons pas entièrement. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Au 3 mars 2022, les actions privilégiées de BCE étaient notées par DBRS Limited (DBRS) et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P), et les titres d'emprunt de Bell Canada étaient notés par DBRS, Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P.

Cette section décrit les notations, au 3 mars 2022, de certains titres émis et en circulation de BCE et de Bell Canada. Ces notations offrent aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit liée à une émission de titres. Toutefois, ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés ci-dessous, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la

pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au cours des deux dernières années, nous avons rémunéré des agences de notation pour qu'elles attribuent des notations aux actions privilégiées de BCE ainsi qu'aux titres d'emprunt à court terme et à long terme de Bell Canada. Les sommes ainsi versées à DBRS et à S&P comprennent l'accès à leurs sites Web. De plus, nous avons rémunéré DBRS et Moody's pour les services fournis relativement à l'attribution des notations aux programmes de titrisation des créances clients de Bell Canada.

NOTATIONS DES TITRES DE BCE ET DE BELL CANADA

NOTATIONS DES TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME DE BELL CANADA

TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Papier commercial de Bell Canada	DBRS	R-2 (élevée)	4 sur 10
	Moody's	P-2	2 sur 4
	S&P	A-1 (faible) (échelle canadienne)	3 sur 8
		A-2 (échelle mondiale)	3 sur 7

NOTATIONS DES TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME DE BELL CANADA

TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Titres d'emprunt à long terme non subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (élevée)	8 sur 26
	Moody's	Baa1	8 sur 21
	S&P	BBB+	8 sur 22
Titres d'emprunt à long terme subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (faible)	10 sur 26
	Moody's	Baa2	9 sur 21
	S&P	BBB	9 sur 22

NOTATIONS DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE BCE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Actions privilégiées de BCE	DBRS	Pfd-3	8 sur 16
	S&P	P-2 (faible) (échelle canadienne)	6 sur 18
		BBB- (échelle mondiale)	8 sur 20

Au 3 mars 2022, les notations de BCE et de Bell Canada présentait des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

PRÉCISIONS GÉNÉRALES

TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME

Le tableau suivant présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à court terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 3 mars 2022.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	R-1 (élevée)	D
Moody's	P-1	NP
S&P (échelle canadienne)	A-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	A-1+	D

L'échelle de notation de la dette à court terme de DBRS indique une opinion sur les risques qu'un emprunteur ne remplisse pas ses obligations financières à court terme dans les délais prévus. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées aux obligations qui ont une échéance initiale de 13 mois ou moins, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

Une notation attribuée aux emprunts sous forme de papier commercial canadien par S&P représente une opinion prospective sur la capacité d'un débiteur à respecter ses engagements financiers relatifs à un programme d'emprunts sous forme de papier commercial précis ou à un autre instrument financier à court terme, par comparaison au service de la dette et à la capacité de remboursement des autres débiteurs sur les marchés des capitaux canadiens à l'égard de leurs propres obligations financières.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à long terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 3 mars 2022.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	AAA	D
Moody's	Aaa	C
S&P	AAA	D

L'échelle de notation de la dette à long terme de DBRS indique une opinion sur le risque de défaillance, soit le risque qu'un émetteur ne

remplisse pas ses obligations financières conformément aux modalités selon lesquelles une obligation a été émise. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées aux émetteurs et aux obligations qui ont une échéance initiale de 11 mois ou plus, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

L'échelle de notation de la dette à long terme de S&P indique une opinion prospective sur la solvabilité d'une société relativement à une obligation financière précise, à une catégorie précise d'obligations financières ou à un programme financier précis. Cette évaluation tient compte, entre autres facteurs, de la probabilité de paiement, c'est-à-dire la capacité et l'intention de la société de respecter ses engagements financiers relatifs à une obligation conformément aux modalités de l'obligation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux actions privilégiées et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 3 mars 2022.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	Pfd-1 (élevée)	D
S&P (échelle canadienne)	P-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	AA	D

L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations en ce qui concerne les engagements tant à l'égard des dividendes que du capital. Chaque notation de DBRS est basée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité émettrice.

Les notations attribuées aux actions privilégiées canadiennes par S&P indiquent une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur relativement au respect d'une obligation précise liée à des actions privilégiées émises sur le marché canadien, par comparaison aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs du marché canadien.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

PRÉCISIONS SUR LES CATÉGORIES DES NOTATIONS REÇUES POUR NOS TITRES

Les explications qui suivent portant sur les catégories des notations données à nos titres ont été publiées par les agences de notation concernées. Les explications et les catégories de notation correspondantes présentées ci-après peuvent être modifiées par les agences de notation concernées.

AGENCE DE NOTATION	DESCRIPTION DES TITRES	CATÉGORIE DE NOTATION	PRÉCISIONS SUR LA CATÉGORIE DE LA NOTATION REÇUE
DBRS	Titres d'emprunt à court terme	R-2 (élevée)	borne supérieure d'une qualité de crédit adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières à court terme arrivant à échéance est acceptable pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Titres d'emprunt à long terme	BBB (élevée)	la qualité du crédit est adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Titres d'emprunt à long terme subordonnés	BBB (faible)	la qualité du crédit est adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Actions privilégiées	Pfd-3	la qualité du crédit est adéquate offrent une protection des dividendes et du capital considérée comme acceptable, mais la société est jugée plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection de la dette; en général, les sociétés jouissant d'une notation Pfd-3 correspondent à des sociétés ayant une notation de la catégorie BBB ou un point de référence plus élevé
Moody's	Titres d'emprunt à court terme	P-2	la capacité de remboursement des obligations liées à la dette à court terme est forte
	Titres d'emprunt à long terme	Baa	assujettis à un risque de crédit modéré jugés de qualité moyenne et peuvent comprendre certaines caractéristiques spéculatives
S&P	Titres d'emprunt à court terme	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)	la capacité de la société de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation est satisfaisante la sensibilité à l'incidence défavorable des changements de circonstances et des conditions économiques est un peu plus grande que celle des obligations ayant reçu une notation plus élevée
	Titres d'emprunt à long terme	BBB	les paramètres de protection sont adéquats la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers
	Actions privilégiées	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)	les paramètres de protection sont adéquats la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers

5.4 Négociation de nos titres

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de premier rang de BCE sont inscrites à la cote de la TSX sous leurs symboles respectifs, indiqués dans les tableaux ci-après. Les actions ordinaires de BCE sont aussi inscrites à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole BCE.

Les tableaux figurant ci-après ainsi qu'à la page suivante présentent la fourchette du cours de l'action par mois et les volumes échangés à la TSX en 2021 pour les actions ordinaires de BCE et chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE.

	ACTIONS ORDINAIRES (BCE)	ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG									
		SÉRIE R (BCE.PR.R)	SÉRIE S (BCE.PR.S)	SÉRIE T (BCE.PR.T)	SÉRIE Y (BCE.PR.Y)	SÉRIE Z (BCE.PR.Z)	SÉRIE AA (BCE.PR.A)	SÉRIE AB (BCE.PR.B)	SÉRIE AC (BCE.PR.C)	SÉRIE AD (BCE.PR.D)	SÉRIE AE (BCE.PR.E)
Janvier 2021											
Haut	56,100 \$	15,000 \$	14,600 \$	14,620 \$	14,700 \$	15,500 \$	15,400 \$	14,610 \$	16,850 \$	14,640 \$	14,660 \$
Bas	54,180 \$	14,710 \$	13,910 \$	14,020 \$	14,020 \$	14,600 \$	14,610 \$	13,970 \$	15,750 \$	14,000 \$	13,960 \$
Volume	49 649 784	205 104	89 235	12 456	253 722	63 245	157 038	256 945	559 051	245 486	48 410
Février 2021											
Haut	56,160 \$	15,710 \$	15,500 \$	15,830 \$	15,650 \$	15,980 \$	16,000 \$	15,450 \$	17,900 \$	15,610 \$	15,580 \$
Bas	54,200 \$	14,720 \$	14,500 \$	14,550 \$	14,800 \$	15,210 \$	15,010 \$	14,640 \$	16,500 \$	14,520 \$	14,730 \$
Volume	70 214 621	133 096	86 660	20 550	128 559	75 236	339 186	292 767	141 237	299 300	103 110
Mars 2021											
Haut	58,440 \$	17,630 \$	16,400 \$	17,050 \$	16,620 \$	17,200 \$	17,400 \$	16,410 \$	18,750 \$	16,500 \$	16,510 \$
Bas	54,630 \$	15,520 \$	15,500 \$	15,480 \$	15,510 \$	15,790 \$	15,550 \$	15,400 \$	17,560 \$	15,500 \$	15,370 \$
Volume	151 120 204	223 283	48 294	61 748	75 360	42 248	339 789	234 021	196 016	262 847	211 843
Avril 2021											
Haut	58,800 \$	17,280 \$	17,060 \$	17,280 \$	17,230 \$	17,550 \$	17,550 \$	17,230 \$	18,910 \$	17,240 \$	16,990 \$
Bas	56,610 \$	16,600 \$	15,950 \$	16,250 \$	16,200 \$	16,630 \$	16,450 \$	16,200 \$	18,300 \$	16,150 \$	16,170 \$
Volume	48 341 703	209 299	91 656	58 811	74 523	34 546	133 512	179 119	244 351	249 851	54 150
Mai 2021											
Haut	60,440 \$	17,990 \$	18,120 \$	18,140 \$	18,160 \$	18,470 \$	18,490 \$	18,160 \$	19,290 \$	18,250 \$	18,140 \$
Bas	58,100 \$	17,200 \$	17,300 \$	17,430 \$	17,200 \$	17,500 \$	17,400 \$	17,270 \$	18,640 \$	17,150 \$	17,000 \$
Volume	63 883 803	318 156	158 072	20 657	295 010	48 324	156 569	596 608	121 316	322 928	325 995
Juin 2021											
Haut	61,780 \$	18,570 \$	18,290 \$	18,510 \$	18,480 \$	18,900 \$	18,840 \$	18,390 \$	19,710 \$	18,360 \$	18,340 \$
Bas	60,050 \$	18,000 \$	18,080 \$	18,100 \$	18,060 \$	18,170 \$	18,180 \$	18,060 \$	19,270 \$	18,040 \$	18,080 \$
Volume	118 802 757	277 083	81 175	12 152	293 464	31 833	167 503	375 957	91 957	449 014	289 381
Juillet 2021											
Haut	62,700 \$	19,090 \$	18,350 \$	18,500 \$	18,270 \$	18,820 \$	18,820 \$	18,300 \$	20,050 \$	18,370 \$	18,770 \$
Bas	61,040 \$	18,250 \$	18,060 \$	17,960 \$	18,030 \$	18,410 \$	18,320 \$	18,000 \$	19,560 \$	18,010 \$	18,010 \$
Volume	45 337 273	352 301	126 528	39 975	137 234	12 730	76 585	168 996	198 290	180 905	429 158
Août 2021											
Haut	66,540 \$	18,680 \$	18,250 \$	18,250 \$	18,180 \$	18,750 \$	18,590 \$	18,190 \$	19,980 \$	18,190 \$	18,190 \$
Bas	62,370 \$	18,160 \$	18,010 \$	18,050 \$	17,950 \$	18,420 \$	18,270 \$	17,940 \$	19,540 \$	17,810 \$	17,760 \$
Volume	47 224 022	125 117	51 473	48 070	40 250	15 688	88 588	105 678	63 311	189 913	272 984
Septembre 2021											
Haut	67,080 \$	18,500 \$	19,250 \$	19,390 \$	18,700 \$	18,760 \$	19,190 \$	18,600 \$	20,160 \$	18,710 \$	18,590 \$
Bas	63,150 \$	18,180 \$	17,970 \$	18,150 \$	17,920 \$	18,310 \$	18,120 \$	17,870 \$	19,600 \$	17,990 \$	17,770 \$
Volume	97 532 021	77 964	295 781	147 970	98 346	24 732	137 413	83 493	53 761	135 686	55 191
Octobre 2021											
Haut	64,170 \$	20,410 \$	22,020 \$	24,190 \$	20,650 \$	21,080 \$	21,095 \$	20,890 \$	21,480 \$	20,710 \$	20,600 \$
Bas	62,710 \$	18,500 \$	19,160 \$	19,400 \$	18,690 \$	19,250 \$	19,020 \$	18,760 \$	19,870 \$	18,790 \$	18,690 \$
Volume	36 754 862	145 403	99 312	877 679	112 511	106 825	193 859	153 732	218 514	219 202	64 088
Novembre 2021											
Haut	65,430 \$	20,510 \$	21,600 \$	24,450 \$	21,230 \$	21,630 \$	21,790 \$	20,990 \$	22,890 \$	20,980 \$	20,880 \$
Bas	63,050 \$	20,000 \$	20,550 \$	23,800 \$	20,300 \$	20,930 \$	20,750 \$	20,390 \$	21,480 \$	20,120 \$	20,150 \$
Volume	49 043 069	242 748	18 300	465 763	108 361	38 173	327 783	197 794	390 842	264 857	140 796
Décembre 2021											
Haut	66,410 \$	20,200 \$	20,550 \$	24,440 \$	21,280 \$	21,000 \$	20,900 \$	20,670 \$	22,120 \$	20,570 \$	20,500 \$
Bas	64,120 \$	19,110 \$	19,270 \$	23,550 \$	19,870 \$	20,060 \$	19,970 \$	19,850 \$	20,370 \$	19,800 \$	19,740 \$
Volume	98 544 412	79 850	11 811	599 148	106 691	23 416	300 501	90 969	120 556	132 061	98 677

	ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG										
	SÉRIE AF (BCE.PR.F)	SÉRIE AG (BCE.PR.G)	SÉRIE AH (BCE.PR.H)	SÉRIE AI (BCE.PR.I)	SÉRIE AJ (BCE.PR.J)	SÉRIE AK (BCE.PR.K)	SÉRIE AL (BCE.PR.L)	SÉRIE AM (BCE.PR.M)	SÉRIE AN (BCE.PR.N)	SÉRIE AO (BCE.PR.O)	SÉRIE AQ (BCE.PR.Q)
Janvier 2021											
Haut	16,100 \$	14,690 \$	14,550 \$	14,640 \$	14,510 \$	14,030 \$	13,350 \$	14,650 \$	14,300 \$	21,750 \$	20,520 \$
Bas	15,330 \$	13,950 \$	14,000 \$	14,020 \$	13,990 \$	13,130 \$	11,960 \$	13,800 \$	13,400 \$	19,600 \$	18,450 \$
Volume	107 272	14 615	266 534	17 651	285 612	1 538 456	21 640	655 289	114 533	79 127	354 473
Février 2021											
Haut	16,910 \$	15,500 \$	15,750 \$	15,520 \$	15,500 \$	15,890 \$	15,030 \$	16,340 \$	16,170 \$	23,270 \$	21,390 \$
Bas	16,170 \$	14,460 \$	14,640 \$	14,540 \$	14,720 \$	13,930 \$	13,270 \$	14,580 \$	14,560 \$	21,500 \$	20,220 \$
Volume	149 404	41 068	209 458	142 988	258 561	944 570	36 325	476 799	68 510	148 279	274 152
Mars 2021											
Haut	18,440 \$	16,660 \$	16,500 \$	16,440 \$	16,400 \$	16,340 \$	15,840 \$	16,900 \$	16,650 \$	23,400 \$	21,830 \$
Bas	16,410 \$	15,520 \$	15,550 \$	15,280 \$	15,500 \$	15,670 \$	15,200 \$	15,940 \$	15,500 \$	22,310 \$	20,900 \$
Volume	250 753	154 422	275 358	78 633	104 825	801 870	6 409	338 045	159 050	249 613	296 662
Avril 2021											
Haut	18,880 \$	17,710 \$	17,460 \$	17,680 \$	17,270 \$	16,550 \$	16,030 \$	17,270 \$	16,250 \$	24,370 \$	23,300 \$
Bas	17,850 \$	16,230 \$	16,260 \$	16,110 \$	16,040 \$	15,890 \$	15,450 \$	16,340 \$	15,510 \$	23,220 \$	21,600 \$
Volume	289 108	233 382	312 309	69 520	159 054	736 716	35 158	236 000	15 742	206 757	97 749
Mai 2021											
Haut	19,700 \$	18,250 \$	18,200 \$	18,250 \$	18,280 \$	17,740 \$	17,210 \$	18,330 \$	17,750 \$	25,010 \$	23,950 \$
Bas	18,690 \$	17,550 \$	17,350 \$	17,340 \$	17,290 \$	16,440 \$	16,000 \$	17,240 \$	16,400 \$	24,010 \$	23,200 \$
Volume	130 189	129 999	50 585	48 309	216 107	723 922	23 283	127 325	18 000	89 049	187 701
Juin 2021											
Haut	20,040 \$	18,950 \$	18,460 \$	18,500 \$	18,430 \$	18,200 \$	17,680 \$	18,640 \$	17,970 \$	25,150 \$	24,430 \$
Bas	19,420 \$	18,140 \$	18,150 \$	18,160 \$	18,160 \$	17,600 \$	17,000 \$	18,070 \$	17,430 \$	24,470 \$	23,500 \$
Volume	136 926	149 364	56 483	36 967	170 700	795 509	46 125	299 015	15 355	204 926	94 894
Juillet 2021											
Haut	19,880 \$	19,650 \$	18,360 \$	18,990 \$	18,740 \$	18,000 \$	17,500 \$	18,500 \$	17,610 \$	25,320 \$	23,990 \$
Bas	19,010 \$	18,530 \$	17,870 \$	18,080 \$	18,000 \$	17,090 \$	16,760 \$	18,050 \$	17,260 \$	24,880 \$	23,550 \$
Volume	155 255	534 832	175 800	130 870	175 596	787 186	6 770	139 461	10 050	64 339	70 068
Août 2021											
Haut	19,930 \$	19,200 \$	18,180 \$	18,950 \$	18,170 \$	18,000 \$	17,340 \$	18,970 \$	17,500 \$	25,440 \$	24,500 \$
Bas	19,350 \$	18,570 \$	17,970 \$	18,590 \$	17,800 \$	16,940 \$	16,600 \$	18,240 \$	17,000 \$	24,660 \$	23,730 \$
Volume	113 166	125 493	29 757	499 500	102 356	490 150	12 756	422 191	10 800	115 438	145 696
Septembre 2021											
Haut	19,990 \$	19,000 \$	18,730 \$	19,320 \$	18,740 \$	18,250 \$	17,850 \$	19,600 \$	18,250 \$	25,140 \$	24,420 \$
Bas	19,300 \$	18,350 \$	17,880 \$	18,780 \$	17,940 \$	17,610 \$	17,250 \$	18,660 \$	17,430 \$	24,980 \$	24,010 \$
Volume	89 744	52 813	39 551	160 585	16 746	605 317	11 892	250 567	24 650	175 035	58 370
Octobre 2021											
Haut	21,760 \$	21,050 \$	20,590 \$	21,050 \$	20,610 \$	19,400 \$	19,270 \$	20,000 \$	19,800 \$	25,340 \$	24,500 \$
Bas	19,900 \$	19,210 \$	18,730 \$	19,100 \$	18,610 \$	18,280 \$	17,930 \$	19,480 \$	18,210 \$	25,000 \$	24,040 \$
Volume	89 759	96 532	77 736	519 627	226 374	774 574	33 157	358 096	12 725	61 494	68 511
Novembre 2021											
Haut	21,780 \$	21,330 \$	20,980 \$	21,350 \$	20,950 \$	20,220 \$	19,990 \$	20,540 \$	20,000 \$	25,390 \$	24,690 \$
Bas	21,100 \$	20,610 \$	20,370 \$	20,660 \$	20,400 \$	19,270 \$	19,000 \$	19,230 \$	19,110 \$	25,070 \$	24,210 \$
Volume	58 819	59 666	126 029	48 732	29 554	767 335	12 666	356 727	43 631	85 823	77 905
Décembre 2021											
Haut	21,500 \$	20,840 \$	20,700 \$	20,740 \$	21,000 \$	19,620 \$	19,120 \$	20,150 \$	19,500 \$	25,470 \$	24,550 \$
Bas	20,290 \$	20,120 \$	19,700 \$	19,520 \$	19,710 \$	18,360 \$	17,900 \$	19,150 \$	18,600 \$	25,000 \$	23,640 \$
Volume	84 472	60 289	76 331	67 704	50 032	583 901	18 760	226 467	18 820	44 117	86 663

6 Dividendes et politique de distribution de dividendes

Le conseil d'administration de BCE évalue de temps à autre la pertinence de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE. La politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE est actuellement établie à un ratio de distribution cible⁽¹⁾ se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾. Notre objectif consiste à obtenir une croissance du dividende et à maintenir notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette cible et l'équilibre entre nos priorités stratégiques, dont la poursuite de l'investissement dans l'infrastructure réseau stratégique pour les services sur fil et sans fil et le maintien de notations élevées. Pour 2021, notre ratio de distribution de dividendes a été de 105 %, ce qui est supérieur à la fourchette cible en raison de l'accélération prévue des dépenses d'investissement et des répercussions financières de la pandémie de COVID-19. Le ratio de distribution de dividendes de BCE devrait demeurer au-dessus de notre fourchette prévisionnelle en 2022, principalement en raison d'une autre accélération prévue des dépenses d'investissement cette année. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 39 à 42 du rapport annuel 2021 de BCE.

La politique de distribution de dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera majoré, ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, les augmentations du dividende et la déclaration de dividendes par le conseil d'administration de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Le tableau qui suit présente les augmentations du dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE à compter du dividende trimestriel à payer le 15 avril 2019.

DATE DE L'ANNONCE	MONTANT DE L'AUGMENTATION	PRISE D'EFFET
7 février 2019	5,0 % (de 3,02 \$ par action à 3,17 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2019
6 février 2020	5,0 % (de 3,17 \$ par action à 3,33 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2020
4 février 2021	5,1 % (de 3,33 \$ par action à 3,50 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2021
3 février 2022	5,1 % (de 3,50 \$ par action à 3,68 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2022

Les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de BCE sont, s'ils sont déclarés, payés chaque trimestre, sauf pour les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de série S, de série Y, de série AB, de série AD, de série AE, de série AH et de série AJ, lesquels, s'ils sont déclarés, sont payés chaque mois.

(1) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et le ratio de distribution de dividendes est un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Le ratio de distribution de dividendes est calculé en divisant les dividendes versés sur actions ordinaires par les flux de trésorerie disponibles. Pour une description complète de ces mesures, y compris, pour les flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus comparable, se reporter à la rubrique 11, Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) du rapport de gestion 2021 de BCE aux pages 127 à 131 du rapport annuel 2021 de BCE.

Le tableau suivant présente le montant des dividendes en trésorerie déclarés pour chaque action ordinaire de BCE et pour chaque action privilégiée de premier rang de série R, de série S, de série T, de série Y, de série Z, de série AA, de série AB, de série AC, de série AD, de série AE, de série AF, de série AG, de série AH, de série AI, de série AJ, de série AK, de série AL, de série AM, de série AN, de série AO et de série AQ en 2021, en 2020 et en 2019.

	2021	2020	2019
Actions ordinaires	3,50 \$	3,33 \$	3,17 \$
Actions privilégiées de premier rang			
Série R	0,75450 \$	0,96300 \$	1,03250 \$
Série S	0,67884 \$	0,66019 \$	0,98748 \$
Série T	0,87794 \$	0,75475 \$	0,75475 \$
Série Y	0,58530 \$	0,66019 \$	0,98748 \$
Série Z	0,97600 \$	0,97600 \$	0,97600 \$
Série AA	0,90252 \$	0,90252 \$	0,90252 \$
Série AB	0,61248 \$	0,66019 \$	0,98748 \$
Série AC	1,09500 \$	1,09500 \$	1,09500 \$
Série AD	0,61248 \$	0,66019 \$	0,98748 \$
Série AE	0,61248 \$	0,66019 \$	0,98748 \$
Série AF	0,96625 \$	0,96625 \$	0,77750 \$
Série AG	0,80688 \$	0,70000 \$	0,70000 \$
Série AH	0,61248 \$	0,66019 \$	0,98748 \$
Série AI	0,76751 \$	0,68750 \$	0,68750 \$
Série AJ	0,61248 \$	0,66019 \$	0,98748 \$
Série AK	0,73850 \$	0,73850 \$	0,73850 \$
Série AL	0,49935 \$	0,70180 \$	0,88996 \$
Série AM	0,72382 \$	0,69100 \$	0,69100 \$
Série AN	0,55186 \$	0,75445 \$	0,94245 \$
Série AO	1,06500 \$	1,06500 \$	1,06500 \$
Série AQ	1,20300 \$	1,20300 \$	1,20300 \$

7 Nos administrateurs et membres de la haute direction

7.1 Administrateurs

Le 10 janvier 2022, notre administrateur Ian Greenberg est décédé. M. Greenberg était administrateur de BCE depuis juillet 2013 et était membre du comité d'audit et du comité des ressources en cadres et de rémunération.

Le tableau ci-dessous présente les administrateurs de BCE, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés et leur poste principal en date du 3 mars 2022.

En vertu des règlements de BCE, chacun des administrateurs occupe son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à sa démission, si elle survient avant.

NOM, PROVINCE OU ÉTAT ET PAYS DE RÉSIDENCE	DATE D'ÉLECTION OU DE NOMINATION AU CONSEIL DE BCE	POSTE PRINCIPAL EN DATE DU 3 MARS 2022
Mirko Bibic Ontario, Canada ⁽¹⁾	Janvier 2020	Président et chef de la direction, BCE et Bell Canada, depuis janvier 2020
David F. Denison, FCPA, FCA Ontario, Canada	Octobre 2012	Administrateur de sociétés, depuis juin 2012, et comptable professionnel agréé
Robert P. Dexter Nouvelle-Écosse, Canada	Novembre 2014	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. (société de voyages intégrée), depuis juillet 1979
Katherine Lee Ontario, Canada	Août 2015	Administratrice de sociétés, depuis mars 2018, et comptable professionnelle agréée
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA Québec, Canada	Avril 2016	Administratrice de sociétés, depuis avril 2016, et comptable professionnelle agréée
Sheila A. Murray Ontario, Canada	Mai 2020	Administratrice de sociétés, depuis avril 2019
Gordon M. Nixon Ontario, Canada	Novembre 2014	Président du conseil d'administration, BCE et Bell Canada, depuis avril 2016, et administrateur de sociétés, depuis septembre 2014
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA Ontario, Canada	Novembre 2020	Administrateur de sociétés, depuis septembre 2020, et comptable professionnel agréé
Calin Rovinescu, C.M. Ontario, Canada ⁽¹⁾	Avril 2016	Administrateur de sociétés, depuis février 2021
Karen Sheriff Ontario, Canada	Avril 2017	Administratrice de sociétés, depuis octobre 2016
Robert C. Simmonds Ontario, Canada	Mai 2011	Président du conseil, Lenbrook Corporation (distributeur national de composantes électroniques et d'appareils radio), depuis avril 2002
Jennifer Tory Ontario, Canada	Avril 2021	Administratrice de sociétés, depuis décembre 2019
Cornell Wright Ontario, Canada	Avril 2021	Président, Wittington Investments, Limited (la principale société de portefeuille du groupe Weston-Loblaw-Propriétés de Choix), depuis mai 2021

(1) M. Bibic et M. Rovinescu ont également chacun une résidence dans la province de Québec.

POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT

Tous les administrateurs de BCE ont occupé les postes susmentionnés ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein des mêmes sociétés ou de sociétés ou d'organisations associées au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception des administrateurs énumérés ci-après.

NOM	POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT
Katherine Lee	Chef de la direction de 3 Angels Holdings Limited (société de portefeuille immobilière), de 2016 à mars 2018
Sheila A. Murray	Présidente de CI Financial Corp. (société de fonds de placement), de 2016 à mars 2019
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA	Associé directeur mondial de Ernst and Young (EY) (cabinet de services professionnels), de 2013 à septembre 2020
Calin Rovinescu, C.M.	Président et chef de la direction d'Air Canada (compagnie aérienne), d'avril 2009 à février 2021
Jennifer Tory	Chef de l'administration à la Banque Royale du Canada (banque à charte), de 2017 à décembre 2019; chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Banque Royale du Canada, de 2014 à 2017
Cornell Wright	Associé chez Torys LLP (cabinet d'avocats), de 2009 à 2021

COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BCE

Le tableau ci-dessous présente la liste des comités du conseil d'administration de BCE et de leurs membres au 3 mars 2022.

COMITÉ	MEMBRES
Audit	Louis P. Pagnutti (président) Katherine Lee, Monique F. Leroux, Jennifer Tory, Cornell Wright
Gouvernance d'entreprise	Monique F. Leroux (présidente) David F. Denison, Katherine Lee, Karen Sheriff, Robert C. Simmonds, Cornell Wright
Ressources en cadres et rémunération	David F. Denison (président) Robert P. Dexter, Sheila A. Murray, Calin Rovinescu, Jennifer Tory
Risque et caisse de retraite	Calin Rovinescu (président) Robert P. Dexter, Sheila A. Murray, Louis P. Pagnutti, Karen Sheriff, Robert C. Simmonds

7.2 Membres de la haute direction

En janvier 2022, Nikki Moffat a été nommée cheffe des ressources humaines et vice-présidente exécutive, Services généraux de BCE et Bell Canada, à la suite du départ à la retraite de Bernard Leduc.

À la suite de certains changements organisationnels effectués en février 2022, Blaik Kirby est maintenant président de groupe, Marché consommateur et petites et moyennes entreprises (PME) de Bell Canada, Claire Gillies est maintenant vice-présidente exécutive et présidente, Marketing (marché consommateur) de Bell Canada et Stephen Howe est maintenant vice-président exécutif et chef du développement technologique et de l'information de Bell Canada. Rizwan Jamal, auparavant président, Services résidentiels et petites entreprises de Bell Canada, a quitté la société, et Michael Cole, vice-président exécutif et chef de l'information de Bell Canada, quittera la société le 1^{er} avril 2022.

Le tableau qui suit présente la liste des hauts dirigeants de BCE et de Bell Canada, leur lieu de résidence et le poste qu'ils occupaient au sein de BCE ou de Bell Canada en date du 3 mars 2022.

NAME	PROVINCE ET PAYS DE RÉSIDENCE	POSTE OCCUPÉ AU SEIN DE BCE OU DE BELL CANADA
Mirko Bibic	Ontario, Canada ⁽¹⁾	Président et chef de la direction (BCE et Bell Canada)
Michael Cole	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef de l'information (Bell Canada)
Claire Gillies	Ontario, Canada	Vice-présidente exécutive et présidente, Marketing (marché consommateur)
Stephen Howe	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef du développement technologique et de l'information (Bell Canada)
Blaik Kirby	Ontario, Canada	Président de groupe, Marché consommateur et petites et moyennes entreprises (PME) (Bell Canada)
Glen LeBlanc	Nouvelle-Écosse, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires financières (BCE et Bell Canada)
Devorah Lithwick	Ontario, Canada	Première vice-présidente et chef de la gestion de la marque (Bell Canada)
Thomas Little	Ontario, Canada	Président, Bell Marchés Affaires (Bell Canada)
Robert Malcolmson	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires (BCE et Bell Canada)
Nikki Moffat	Ontario, Canada	Cheffe des ressources humaines et vice-présidente exécutive, Services généraux (BCE et Bell Canada)
Karine Moses	Québec, Canada	Première vice-présidente, développement de contenu et nouvelles et présidente, direction du Québec
Wade Oosterman	Ontario, Canada	Président, Bell Média et vice-président principal (BCE et Bell Canada)
John Watson	Ontario, Canada	Président de groupe, Expérience client (Bell Canada)

(1) M. Bibic a également une résidence dans la province de Québec.

Tous nos hauts dirigeants ont occupé leur poste actuel ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein de BCE ou de Bell Canada au cours des cinq dernières années ou plus.

7.3 Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction

Au 31 décembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de BCE, élus ou nommés à cette date, en tant que groupe étaient, directement ou indirectement, les propriétaires véritables de 558 483 actions ordinaires (ou moins de 0,1 %) de BCE, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces dernières.

8 Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, sommes impliqués dans divers litiges et recours judiciaires recherchant des dommages pécuniaires et autres formes de réparation. En particulier et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. La présente section décrit les litiges importants auxquels nous étions impliqués au 3 mars 2022 ou qui se sont résolus en 2021. Cette liste n'est pas exhaustive et nous sommes impliqués dans un certain nombre d'autres litiges. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède, d'après l'information actuellement disponible et suivant une évaluation du bien-fondé des réclamations et recours judiciaires en cours au 3 mars 2022, la direction estime que leur résolution ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

ACTION COLLECTIVE PROPOSÉE ET POURSUITE INTENTÉE À L'ÉGARD DES PRATIQUES DE MARKETING LOCAL

Le 24 novembre 2021, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs du Québec qui ont conclu ou renouvelé un abonnement à des services de téléphonie résidentielle, d'Internet ou de télévision avec Bell Canada à domicile, après avoir reçu la visite d'un représentant de marketing local, ou à l'extérieur d'un point de vente de Bell Canada, au cours de la période allant du 23 juin 2018 jusqu'à la date du jugement final à intervenir. La demanderesse allègue que les activités de marketing local auxquelles s'adonne Bell Canada contreviennent à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec (« LPCQ ») et au Code civil du Québec. La demanderesse allègue de plus que Bell Canada a fait preuve de mauvaise foi dans la conduite de ses activités. L'action vise à obtenir le paiement de dommages punitifs au montant de 1 000 \$ par membre de l'action collective. Cette action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

Le 21 septembre 2018, Vidéotron Itée (Vidéotron) a déposé devant la Cour supérieure du Québec une action en dommages-intérêts s'accompagnant d'une demande d'injonction permanente contre Bell Canada. La demande introductive d'instance allègue que Bell Canada mène des activités de vente itinérante au Québec sans respecter les exigences de la LPCQ. Vidéotron allègue que Bell Canada est tenue d'obtenir un permis auprès de l'Office de la protection du consommateur et de suivre des règles précises en matière de formation de contrat lorsque le contrat de service est conclu au domicile du consommateur. Ces violations alléguées de la LPCQ constitueraient de la concurrence déloyale et une faute civile ayant causé des dommages présumés à Vidéotron, alors que cette dernière prétend mener des activités de vente itinérante conformes aux règles de la LPCQ. Le recours évalue les dommages subis au montant de 78,5 millions \$. Vidéotron demande également une injonction ordonnant à Bell Canada d'obtenir un permis et de se conformer aux dispositions de la LPC du Québec régissant les commerçants itinérants. Le 8 janvier 2019, et similairement à l'action déposée par Vidéotron, Cogeco Connexion inc. (Cogeco) a déposé

devant la Cour supérieure du Québec une action en dommages-intérêts s'accompagnant d'une injonction contre Bell Canada. L'action de Cogeco comprend des allégations similaires à celles de Vidéotron en ce qui a trait à la non-conformité de Bell Canada à la LPCQ. Le recours évalue les dommages subis au montant de 9,2 millions \$.

POURSUITES POUR VIOLATION DE DROITS DE LA PI CONCERNANT LES SYSTÈMES DE TÉLÉ IP ET PAR SATELLITE AINSI QU'À L'ÉGARD DE CRAVE

Le 19 janvier 2018, une action a été intentée devant la Cour fédérale par Rovi Guides, Inc. et Tivo Solutions Inc. contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Aliant Communications régionales inc., Bell MTS Inc. et NorthernTel, société en commandite. Les mêmes demandeurs ont déposé des poursuites distinctes et semblables contre d'autres entreprises de télécommunications et de câblodistribution canadiennes. La poursuite allègue que les défenderesses, dans le cadre de leurs activités de fabrication, de distribution et de vente ainsi que de leur utilisation de certaines caractéristiques de leurs systèmes de télé IP, ont enfreint six brevets détenus par les demandeurs. L'action allègue également que les défenderesses, dans le cadre de leurs activités de commercialisation et de soutien à la clientèle, ont incité les utilisateurs à enfreindre les brevets. En plus d'une demande en jugement déclaratoire et en ordonnance d'injonction, les demandeurs réclament des dommages-intérêts sous forme de redevances impayées quant aux revenus que les défenderesses ont tirés de leurs services de télé IP ou une restitution des profits des défenderesses. Le 25 mai 2018, les demandeurs ont abandonné la poursuite relativement à deux des six brevets faisant l'objet de l'infraction alléguée. L'action ayant été scindée en phases distinctes ayant trait, d'une part, à la responsabilité, et d'autre part, aux dommages, le procès sur le fond à l'égard de la phase portant sur la responsabilité a pris fin en janvier 2021. Le tribunal n'a pas encore rendu sa décision. Bell Canada a l'intention d'exercer tous les recours possibles en matière d'indemnisation auprès de tiers qui fournissent la propriété intellectuelle sur laquelle reposent ses services de télé IP.

Le 27 juillet 2021, Rovi Guides, Inc. a déposé une action auprès de la Cour fédérale contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Média Inc., Bell ExpressVu, société en commandite, NorthernTel, société en commandite, et certains tiers fournisseurs alléguant l'infraction à un ensemble de quatre brevets, lesquels sont différents de ceux dont il est question ci-dessus. La procédure allègue que les défenderesses, par la fabrication, la distribution, la vente et l'utilisation de certaines caractéristiques de leurs services de télé IP, de télé par satellite et le service complémentaire Crave, ont enfreint quatre brevets appartenant au demandeur. L'action allègue également que les défenderesses, par leurs activités de marketing et de soutien à la clientèle, ont incité les utilisateurs à enfreindre les brevets. En plus de demander une injonction et un jugement déclaratoire, le demandeur cherche à obtenir des dommages-intérêts sous forme de redevances impayées à l'égard des revenus que les défenderesses ont tirés de leurs services télé ou une restitution des profits des défenderesses. Bell Canada a l'intention d'exercer tous les recours possibles en matière d'indemnisation auprès de tiers qui fournissent la propriété intellectuelle sur laquelle reposent ses services de télé IP, de télé satellite et le service complémentaire Crave.

REQUÊTE EN VERTU DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Le 5 juillet 2021, une action a été déposée à la Cour fédérale contre Bell Canada (et l'ancienne société Bell Aliant) par certains propriétaires de droits d'auteur, notamment Millennium Funding, Inc. Il est allégué dans la déclaration que Bell a violé la *Loi sur le droit d'auteur* puisqu'elle aurait omis de faire suivre certains avis de violation des droits d'auteur à ses clients. L'action réclame 10 000 \$ pour chaque omission alléguée, pour un total de 397 910 000 \$.

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LE TAUX D'INDEXATION DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le 16 janvier 2018, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Média et Expertech, dans laquelle on allègue que le taux d'indexation en vertu du régime de retraite de Bell Canada n'a pas été calculé correctement pour 2017. La poursuite visait l'autorisation d'une action collective incluant toutes les personnes, peu importe où elles demeurent, qui sont ou ont été des participants au régime de retraite de Bell Canada, ou qui étaient en droit de recevoir les prestations de retraite prévues dans le cadre de ce régime, indexées au 1^{er} janvier 2017, ainsi que les conjoints, successeurs, héritiers, bénéficiaires et représentants des personnes décédées. La poursuite visait à obtenir des dommages-intérêts s'élevant à 150 millions \$, ou tout autre montant plus élevé déterminé par la Cour, pour rupture de contrat en vertu du régime de retraite de Bell Canada, ainsi que pour manquement au devoir de fiduciaire en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le 12 août 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu sa décision autorisant l'action à titre d'action collective, mais a simultanément rejeté l'action sur le fond. Le 21 février 2020, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision de la Cour supérieure de l'Ontario sur le fond et a rendu un jugement sommaire en faveur du demandeur, retournant la poursuite à la Cour supérieure de l'Ontario qui devra rendre une décision concernant les dommages-intérêts et les autres questions auxiliaires. Le 20 juillet 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a résolu les questions accessoires et a approuvé les montants à payer aux membres de l'action collective à titre de dommages ainsi que les montants à titre d'honoraires judiciaires. La distribution relative à cette action collective a eu lieu entre octobre 2021 et janvier 2022, et par conséquent, cette poursuite est maintenant terminée.

ACTIONS COLLECTIVES CONCERNANT LES MODIFICATIONS DES FRAIS DE SERVICE

Le 27 novembre 2015, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada, Bell ExpressVu et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, les services Télé Fibe, les services de télé par satellite ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis novembre 2012. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défenderesses au sujet de l'augmentation des tarifs ou de la diminution du rabais sur les forfaits n'étaient pas conformes à la LPCQ. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis novembre 2012, de l'augmentation des tarifs mensuels ou de la diminution du rabais sur les forfaits ainsi qu'un paiement en dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Le 10 juillet 2017, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective.

Le 12 décembre 2018, une autre demande d'autorisation d'intenter une action collective contre les filiales régionales Télébec, société en commandite, et Cablevision du Nord de Québec inc. a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs et de toutes les entités commerciales dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, les services de télé ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis décembre 2015. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défenderesses au sujet de l'augmentation des tarifs ou de la diminution du rabais sur les forfaits n'étaient pas conformes à la LPCQ. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis le 12 décembre 2015, de l'augmentation des tarifs mensuels ou de la diminution du rabais sur les forfaits ainsi qu'un paiement de dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Dans une décision rendue le 3 février 2022, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective pour les augmentations de tarifs survenues entre le 12 décembre 2015 et la date de publication de l'avis d'autorisation.

ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PUBLICITÉ PERTINENTE

Les 14 et 16 avril 2015, respectivement, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec et une requête introductive d'instance a été déposée contre ces deux entités en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario (collectivement, les Poursuites). Ensemble, les Poursuites visent l'autorisation d'une action collective nationale incluant les clients de Bell Mobilité qui étaient abonnés à des services de données mobiles entre le 16 novembre 2013 et le 13 avril 2015. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour rupture de contrat, violation des lois sur la protection du consommateur applicables, violation du *Code civil du Québec*, atteinte à la vie privée, négligence, abus de confiance, enrichissement injustifié tout en demandant la renonciation au recours délictuel découlant de l'utilisation et de la divulgation non autorisées alléguées de renseignements personnels, par Bell Canada et Bell Mobilité, dans le cadre du programme de publicité pertinente. Des dommages-intérêts punitifs non précisés sont également demandés dans le cadre des deux poursuites. Le 16 novembre 2017, la Cour a suspendu l'action déposée au Québec. Le 13 mai 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé l'action ontarienne à titre d'action collective nationale contre Bell Mobilité pour la période allant du 16 novembre 2013 au 14 avril 2015.

ACTIONS COLLECTIVES RELATIVEMENT À L'AUGMENTATION DES FRAIS DE RETARD

Le 28 octobre 2010, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de toutes les personnes physiques et sociétés de 50 employés ou moins au Canada à qui ont été facturés des frais de retard depuis juin 2010. Les demandeurs allèguent que l'augmentation appliquée par Bell Canada et Bell Mobilité, qui faisait passer de 2 % à 3 % par mois les frais de retard imputés aux clients qui n'avaient pas payé leurs factures à la date d'échéance, est invalide. L'action vise à obtenir une ordonnance requérant que Bell Canada et Bell Mobilité remboursent aux membres de l'action collective tous les frais de retard qui excèdent 2 % par mois. En plus du remboursement de ces montants, les demandeurs cherchent par l'action collective à obtenir le paiement de dommages-intérêts et de dommages punitifs. Le 16 décembre 2011, la Cour a autorisé l'action des demandeurs, mais a limité le groupe aux résidents de la province de Québec en ce qui concerne les services de téléphonie résidentielle, sans fil et Internet.

Le 10 janvier 2012, une autre demande visant à obtenir l'autorisation d'intenter une action collective identique a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre Bell ExpressVu relativement aux services de télé, laquelle a été ultérieurement modifiée pour ajouter Bell Canada à titre de défenderesse. Le 19 décembre 2014, la Cour a autorisé cette action à titre d'action collective.

ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES MINUTES ARRONDIES À LA HAUSSE

Le 25 juillet 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre BCE Inc., au nom de tous les clients de ses services interurbains résidentiels au Canada qui, depuis juillet 2002, voient la durée de leurs appels arrondie à la hausse à la prochaine minute aux fins de facturation (la Première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse). Le 18 août 2008, une requête introductive d'instance semblable (la Deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse) a été déposée contre Bell Mobilité devant le même tribunal, au nom de tous les clients canadiens de Bell Mobilité qui, depuis juillet 2002, voient leur utilisation sur un appareil sans fil arrondie à la hausse à la prochaine minute. Les requêtes allèguent que BCE Inc. et Bell Mobilité, respectivement, ont présenté de l'information trompeuse et n'ont pas indiqué qu'elles arrondissaient à la hausse à la prochaine minute le calcul de la durée des appels interurbains ou de l'utilisation des services sans fil. Les requêtes réclament le remboursement de tous les montants reçus par BCE Inc. et Bell Mobilité à la suite de l'arrondissement à la hausse des frais facturés par minute pour les appels interurbains résidentiels et l'utilisation des services sans fil. Initialement, chaque requête réclamait un montant de 20 millions \$ en dommages-intérêts généraux, un montant de 1 million \$ en coûts liés à l'administration et à la distribution des dommages-intérêts et un montant de 5 millions \$ en dommages-intérêts punitifs. Le 15 janvier 2014, la Deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été modifiée afin d'inclure une allégation de violation de contrat et afin d'augmenter le montant réclamé en dommages-intérêts généraux à 500 millions \$ et ceux en dommages-intérêts punitifs, à 20 millions \$. La requête en certification relativement à la Deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été accueillie le 25 novembre 2014, pour la période allant du 18 août 2006 au 1^{er} octobre 2009. La requête en certification relativement à la Première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse n'a pas encore été tranchée.

ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES « FRAIS DU 9-1-1 »

Le 26 juin 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, contre un certain nombre de fournisseurs de services de télécommunications, y compris Bell Mobilité, Bell MTS Inc. et Bell Aliant, société en commandite (maintenant Bell Mobilité, à titre de successeur de l'entreprise de services sans fil de Bell Aliant, société en commandite), au nom de certains clients allégués. La poursuite visait également BCE Inc. et Bell Canada. La requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations et de la collusion relativement à certains « frais du 9-1-1 » facturés par les fournisseurs de services de télécommunications à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés, des dommages-intérêts punitifs ainsi que la comptabilisation des « frais du 9-1-1 » perçus et la création d'une fiducie judiciaire pour ces frais. La poursuite vise l'autorisation d'une action collective nationale incluant l'ensemble des clients des fournisseurs de services de télécommunications, peu importe où ils demeurent au Canada. Le 22 juillet 2013, les demandeurs ont présenté une requête introductive d'instance modifiée dans laquelle BCE Inc. et Bell Canada n'apparaissent plus comme défenderesses et dans laquelle des allégations d'enrichissement injustifié et de violation des lois provinciales sur la protection du consommateur et de la *Loi sur la concurrence* avaient été ajoutées. L'action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

ACTION COLLECTIVE RELATIVEMENT AUX FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME DE SERVICES SANS FIL

Le 9 août 2004, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services de télécommunications sans fil, notamment Bell Mobilité et Bell Aliant, société en commandite (maintenant Bell Mobilité, à titre de successeur de l'entreprise de services sans fil de Bell Aliant, société en commandite), au nom de certains clients allégués. Cette requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié et de la collusion relativement à certains frais d'accès au système et frais de licences facturés par les fournisseurs de services de télécommunications sans fil à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts généraux ainsi que des dommages-intérêts punitifs non précisés. Le 17 septembre 2007, la Cour a autorisé, au seul motif d'enrichissement injustifié, une action collective nationale incluant l'ensemble des clients des fournisseurs de services de télécommunications sans fil des défenderesses, peu importe où ils demeurent au Canada, sur la base d'un groupe dont les membres en Saskatchewan peuvent s'exclure et sur la base d'un groupe à adhésion optionnelle pour les membres ailleurs au Canada.

AUTRE

Nous faisons l'objet d'autres réclamations et litiges dans le cours normal de nos activités actuelles et passées, y compris des actions collectives, des différends liés à l'emploi, des différends contractuels, des différends avec des concurrents et des différends avec des clients. Dans le cadre de certains litiges et réclamations, on y réclame des dommages-intérêts ainsi que d'autres types de réparation qui, s'ils étaient accordés, pourraient entraîner des dépenses importantes de notre part ou des changements liés à nos pratiques commerciales.

9 Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun administrateur ou membre de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ni aucune personne associée ou liée à un administrateur ou à un membre de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ne détient un intérêt important relatif aux opérations conclues au cours des trois exercices les plus récents ou au cours de l'exercice en cours, qui aurait eu une incidence significative sur nous ou qui pourrait raisonnablement en avoir une.

10 Intérêts des experts

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a préparé le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à nos états financiers consolidés audités et le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de BCE au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au sens de la loi américaine Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, ainsi que des règles et des règlements adoptés en application de cette loi par la SEC et par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB).

11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires et privilégiées de BCE au Canada est Compagnie Trust TSX, dont les bureaux principaux sont situés : à Montréal, au Québec; à Toronto, en Ontario; à Calgary, en Alberta; et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Aux États-Unis, il s'agit d'American Stock Transfer & Trust Company, LLC, dont le bureau principal est situé à Brooklyn, à New York.

Le registre des débetures canadiennes non subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Compagnie Trust BNY Canada (BNY), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes non subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de BNY, à Montréal et à Toronto.

Le registre des débetures canadiennes subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de BNY, à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de BNY, à Montréal et à Toronto.

Le registre des billets de Bell MTS Inc., repris par Bell Canada, est conservé au bureau principal de Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des billets sont offerts aux bureaux de Computershare, à Montréal, Toronto et Calgary.

Le registre des billets américains de Bell Canada, émis en vertu de son acte de fiducie américain de 2016, est conservé au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets américains sont également offerts au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York.

12 Pour des renseignements supplémentaires

La présente notice annuelle de même que les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires de BCE et ses communiqués sont diffusés sur le site Web de BCE, à l'adresse BCE.ca.

Des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des plans de rémunération sous forme de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de BCE concernant sa plus récente assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements supplémentaires concernant BCE se trouvent sur le site SEDAR, à l'adresse sedar.com, et sur EDGAR, à l'adresse sec.gov. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers consolidés audités de BCE et le rapport de gestion connexe pour le dernier exercice de BCE, lesquels sont inclus dans le rapport annuel 2021 de BCE. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport de gestion annuel ou trimestriel de BCE en en faisant la demande auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE par courrier au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, 8^e étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 ou en envoyant un courriel à l'adresse relations.investisseurs@bce.ca.

Renseignements aux actionnaires : 1-800-561-0934

Relations avec les investisseurs : 1-800-339-6353

13 Annexe 1 – Information sur le comité d'audit

Le comité d'audit de BCE (le comité d'audit) a pour mandat d'aider le conseil d'administration de BCE à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe;
- la conformité de BCE avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes;
- la performance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
- la responsabilité de la direction relativement à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et à la présentation de rapports à l'égard de celui-ci;
- les processus de BCE en matière de gestion des risques liés à la présentation de l'information financière.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES ET EXPERTISE DES MEMBRES AINSI QUE POSTES OCCUPÉS SIMULTANÉMENT PAR CEUX-CI

En vertu de la loi Sarbanes-Oxley de 2002 et des règles connexes de la SEC, BCE est tenue d'indiquer si son comité d'audit compte parmi ses membres au moins un « expert financier du comité d'audit » au sens de ces règles. De plus, le Règlement 52-110 sur le comité d'audit et les règles en matière de gouvernance de la NYSE suivis par BCE exigent que tous les membres du comité d'audit aient des « compétences financières » et soient « indépendants ».

Le conseil d'administration de BCE a établi que tous les membres du comité d'audit en 2021 avaient des compétences financières et étaient indépendants, qu'il en va de même de tous les membres du comité d'audit actuel, et que le président actuel du comité d'audit, M. L. P. Pagnutti, ainsi que M^{me} K. Lee et M^{me} M. F. Leroux sont des experts financiers du comité d'audit. Le tableau suivant présente la formation et l'expérience pertinentes de tous les membres du comité d'audit en 2021 ainsi que les membres actuels.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

P. Pagnutti, FCPA, FCA (président)	M. Pagnutti siège au conseil d'administration de BCE depuis novembre 2020 et il est président du comité d'audit depuis janvier 2021. M. Pagnutti est administrateur de sociétés et a occupé le poste d'associé directeur mondial, facilitation des affaires, d'EY (cabinet de services professionnels). Il a aussi été membre du comité exécutif mondial d'EY jusqu'à sa retraite, en septembre 2020. À titre d'associé directeur mondial, il était responsable des fonctions d'affaires d'EY à l'échelle mondiale. Il supervisait la stratégie d'EY et sa mise en œuvre au sein de tous les secteurs, notamment la technologie, les finances, la gestion des risques, les services juridiques, les services partagés et l'approvisionnement. M. Pagnutti s'est joint à l'équipe des services de certification d'EY en 1981, puis est passé à l'équipe de fiscalité en 1986. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction d'EY Canada et membre du comité exécutif des Amériques d'EY. Il a agi à titre d'associé directeur pour la région de l'Asie-Pacifique de 2010 à 2013. M. Pagnutti est également administrateur non dirigeant de DLA Piper International LLP et de DLA Piper Global (cabinet d'avocats). Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce obtenu avec distinction de l'Université Laurentienne. Il détient le titre de comptable professionnel agréé depuis 1983 et celui de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 2006. Il a siégé aux conseils d'administration de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et de Passeport pour ma réussite. M. Pagnutti est d'ailleurs à l'origine de la participation d'EY Canada à titre de partenaire bénévole national de Passeport pour ma réussite, qui aide les élèves du secondaire venant de familles à faible revenu ou de groupes sous-représentés à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires.
I. Greenberg (jusqu'en janvier 2022)	M. Greenberg était administrateur de BCE depuis juillet 2013, jusqu'à son décès en janvier 2022. Il a été administrateur de sociétés et l'un des quatre frères fondateurs d'Astral Media inc. (société de médias). De 1995 à juillet 2013, M. Greenberg a été président et chef de la direction d'Astral Media inc. Il a été président du conseil de Cineplex inc., et il a été membre de l'Ordre du mérite de la radiodiffusion et lauréat du prestigieux prix Ted Rogers and Velma Rogers Graham pour sa contribution unique au réseau de radiodiffusion canadien. Avec ses frères, il a également reçu le prix Eleanor Roosevelt Humanities pour leur soutien actif à de nombreuses organisations sectorielles et caritatives. M. Greenberg a été membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et gouverneur de l'Hôpital général juif de Montréal. En 2013, il a été intronisé au Canadian Business Hall of Fame.
K. Lee	M ^{me} Lee est administratrice de BCE depuis août 2015 et administratrice de sociétés et, de 2010 à février 2015, a été présidente et chef de la direction de GE Capital Canada (important fournisseur mondial de solutions de financement et de gestion de parcs de véhicules destinées aux moyennes entreprises ayant des activités dans un large éventail de secteurs économiques). Avant d'occuper ce poste, M ^{me} Lee a été chef de la direction de GE Capital Real Estate au Canada de 2002 à 2010, et en a fait une société de financement par emprunt et par émission d'actions à part entière. M ^{me} Lee s'est jointe à GE en 1994, où elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de directrice, Fusions et acquisitions, pour les services-conseils auprès des caisses de retraite de GE Capital, basés à San Francisco, et de directrice générale de GE Capital Real Estate Korea, basée à Séoul et à Tokyo. M ^{me} Lee est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle est active dans la communauté, parrainant des réseaux de femmes et des forums Asie-Pacifique. Elle est également administratrice de Public Sector Pension Investments.
M. F. Leroux C.M., O.Q., FCPA, FCA	M ^{me} Leroux est administratrice de BCE depuis avril 2016. Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et du Temple de la renommée du secteur des valeurs mobilières, M ^{me} Leroux est administratrice de sociétés. Elle siège à titre d'administratrice indépendante aux conseils d'administration du Groupe Michelin, de S&P Global Inc., et d'Alimentation Couche-Tard Inc. Elle est également conseillère principale (non exécutive) de Fiera Capital. Elle permet à ces conseils d'administration de profiter de sa vaste expérience, notamment, en tant qu'associée d'EY et présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. En mai 2020, M ^{me} Leroux a été nommée à la tête du Conseil sur la stratégie industrielle par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada. De 2016 à 2020, elle a été présidente du conseil d'Investissement Québec. Elle est également vice-présidente de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). De plus, M ^{me} Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec, chevalière de la Légion d'honneur (France) et récipiendaire du Prix Woodrow-Wilson (États-Unis). Elle a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également docteure honoris causa de huit universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution au secteur des affaires et à la collectivité.

J. Tory
(depuis avril 2021)

M^{me} Tory est administratrice de BCE depuis avril 2021. Elle est administratrice de sociétés et a été, jusqu'à sa retraite en décembre 2019, chef de l'administration de RBC (banque à charte) où elle était responsable de la marque, de la commercialisation, de la citoyenneté d'entreprise et des communications, de l'approvisionnement et des services immobiliers à l'échelle mondiale. Auparavant, elle a été chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, dirigeant les entreprises et les activités de la clientèle de détail et commerciale de RBC au Canada et dans les Antilles de 2014 à 2017. Tout au long de sa carrière de 42 ans, M^{me} Tory a occupé plusieurs postes de haute direction clés dans le secteur de la distribution au détail et de l'exploitation, notamment la supervision de la transformation numérique et des coûts de l'entreprise. Leader communautaire et collectrice de fonds reconnue, elle est un membre du conseil de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et a récemment terminé un mandat de 5 ans à titre de présidente du conseil du festival international du film de Toronto. Défenseuse de la diversité, M^{me} Tory a reçu de nombreux prix en reconnaissance de son travail pour l'avancement de la cause des femmes et des communautés PANDC et LGBTQ+.

C. Wright
(depuis avril 2021)

M. Wright est administrateur de BCE depuis avril 2021. M. Wright est président de Wittington Investments, Limited (principale société de portefeuille du groupe de sociétés Weston, qui comprend George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix). M. Wright s'est joint à Wittington en 2021, après une carrière de 20 ans au sein de Torys LLP (cabinet d'avocats), où il était un avocat de droit des sociétés de premier plan. Il était président du secteur de droit des sociétés du cabinet et ancien co-chef de la pratique en matière de fusions et acquisitions du cabinet. En tant qu'avocat, sa pratique était concentrée sur les opérations de fusion et acquisition, tant publiques que privées, et sur d'autres situations critiques. Il a joué un rôle de premier plan au sein de certaines des plus grandes sociétés ouvertes et fermées du Canada à l'égard de leurs questions stratégiques les plus importantes. M. Wright possède une vaste expérience dans des domaines complexes liés aux opérations, aux valeurs mobilières, aux entreprises sous contrôle familial, aux capitaux privés, à la réglementation, à la gouvernance, à l'activisme et à la conformité. Il a conseillé les conseils d'administration et les comités du conseil sur des questions de gouvernance, de gestion de crise et d'interaction avec les actionnaires et est Fellow de l'American College of Governance Counsel. M. Wright est président du conseil du Ballet national du Canada, administrateur de l'University Health Network et cadre en résidence de la Rotman School of Management. Il détient un baccalauréat ès arts de l'Université McGill ainsi qu'un diplôme de droit et un MBA de l'Université de Toronto.

Aux termes des règles de la NYSE suivies par BCE, si un membre du comité d'audit siège au même moment au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, le conseil d'administration doit déterminer si ces postes occupés simultanément nuisent à la capacité du membre de bien servir le comité d'audit et divulguer sa décision. En plus de siéger au comité d'audit de BCE, M^{me} M. F. Leroux siège au comité d'audit de trois autres sociétés ouvertes, soit Alimentation Couche-Tard Inc., Groupe Michelin et S&P Global Inc. Le conseil d'administration de BCE a examiné les services que M^{me} Leroux fournit à ces comités d'audit et a conclu que les activités visées ne nuisent pas à la capacité de M^{me} Leroux de bien servir le comité d'audit. Cette conclusion est fondée, entre autres, sur les considérations suivantes :

- elle ne participe à aucune activité professionnelle à plein temps, à part siéger à différents conseils d'administration et conseils d'organismes sans but lucratif et agir en tant que conseillère stratégique;
- elle possède des connaissances et une expérience approfondies dans les domaines financier et comptable, ce qui sert les intérêts de BCE et aide le comité d'audit à s'acquitter de ses tâches;
- elle apporte une contribution de grande valeur au comité d'audit de BCE;
- elle a été présente à toutes les réunions du conseil d'administration de BCE et des comités, y compris à celles du comité d'audit, en 2021.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

La politique en matière d'indépendance de l'auditeur de BCE est une politique complète qui régit tous les aspects de notre relation avec les auditeurs externes, y compris :

- l'établissement d'un processus visant à déterminer si divers services d'audit et autres services fournis par les auditeurs externes compromettent leur indépendance;
- la détermination des services que les auditeurs externes peuvent ou ne peuvent pas fournir à BCE et à ses filiales;
- l'approbation préalable de tous les services devant être fournis par les auditeurs externes de BCE et de ses filiales;
- l'établissement d'un processus indiquant la marche à suivre lors de l'embauche d'employés, actuels ou anciens, des auditeurs externes pour remplir un rôle de surveillance financière afin de s'assurer que l'indépendance de l'auditeur est maintenue.

En particulier, la politique précise :

- que les auditeurs externes ne peuvent être embauchés pour fournir des services faisant partie de la catégorie des services interdits, notamment les services de tenue des livres comptables, les services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière ou les services juridiques;
- que pour tous les services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou de services non liés à l'audit (comme les prospectus, le contrôle diligent et les audits non prévus par la loi), une demande d'approbation doit être présentée au comité d'audit avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- que certains services permis sont toutefois approuvés au préalable, annuellement ou trimestriellement, par le comité d'audit et ne requièrent donc que l'approbation du vice-président exécutif et du chef des affaires financières avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- qu'un sommaire de tous les honoraires facturés par les auditeurs externes par type de service sera présenté à chaque réunion ordinaire du comité d'audit. Ce sommaire inclut le détail des honoraires engagés pour les montants approuvés au préalable.

Le texte intégral de la politique en matière d'indépendance de l'auditeur se trouve sous l'onglet Gouvernance du site Web de BCE, à l'adresse BCE.ca.

HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

Le tableau suivant indique les honoraires que les auditeurs externes de BCE, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont facturés à BCE et à ses filiales pour divers services fournis au cours de chacun des deux derniers exercices.

	2021 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2020 (EN MILLIONS DE DOLLARS)
Honoraire d'audit ⁽¹⁾	8,6	9,1
Honoraires liés à l'audit ⁽²⁾	2,9	3,3
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	0,4	0,4
Autres honoraires ⁽⁴⁾	0,1	0,4
Total ⁽⁵⁾	12,0	13,2

(1) Ces honoraires comprennent les services professionnels fournis par les auditeurs externes pour l'audit prévu par la loi des états financiers annuels, l'audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'examen des rapports financiers intermédiaires, l'examen des questions portant sur la comptabilité et la présentation de l'information financière, l'examen des documents de placement de titres et les services de traduction.

(2) Ces honoraires ont trait aux audits non prévus par la loi et aux procédures relatives au contrôle diligent, ainsi qu'à d'autres audits et dépôts prévus par la réglementation.

(3) Ces honoraires comprennent les services professionnels relatifs à des services de conformité fiscale, des conseils fiscaux ainsi que de l'aide relativement aux audits fiscaux.

(4) Ces honoraires comprennent tous les autres honoraires relatifs aux services permis qui ne sont pas inclus dans l'une ou l'autre des catégories susmentionnées.

(5) Les montants de 12,0 millions \$ pour 2021 et de 13,2 millions \$ pour 2020 reflètent les honoraires facturés au cours de ces exercices sans tenir compte de l'exercice auquel se rapportent ces services. Le total des honoraires pour les services offerts à chacun de ces exercices s'élevait à 9,6 millions \$ en 2021 et à 9,9 millions \$ en 2020.

14 Annexe 2 – Charte du comité d'audit

I. Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- A. l'intégrité des états financiers de la société et de l'information connexe;
- B. la conformité de la société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- C. l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur des actionnaires;
- D. la performance de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne de la société;
- E. la responsabilité de la direction quant à l'évaluation et à la présentation d'information sur l'efficacité des contrôles internes;
- F. les processus de gestion des risques de la société à l'égard de la présentation de l'information financière.

II. Obligations et responsabilités

Le comité d'audit accomplit les fonctions habituellement dévolues à un comité d'audit ainsi que toute autre fonction assignée par le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a les obligations et responsabilités suivantes :

A. Présentation et contrôle de l'information financière

- 1. De façon trimestrielle et annuelle, examiner les questions suivantes et en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires :
 - a. les questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris les changements importants relatifs au choix ou à l'application par la société des principes comptables, des transactions significatives avec des parties liées ainsi que les questions concernant le caractère adéquat des contrôles internes de la société et les mesures d'audit spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles;
 - b. les analyses préparées par la direction et/ou l'auditeur des actionnaires formulant des questions et des conclusions importantes relativement à la présentation de l'information financière dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris l'incidence du choix d'un principe parmi plusieurs Normes internationales d'information financière (IFRS) et/ou de mesures non conformes aux IFRS sur les états financiers lorsqu'un tel choix est appliqué pendant la période de présentation de l'information financière en cours;
 - c. l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des arrangements hors bilan, sur les états financiers de la société;
 - d. le type d'information et la présentation de l'information devant être inclus dans les communiqués de presse portant sur les résultats (notamment en cas d'utilisation de renseignements pro forma ou non définis par les IFRS).

- 2. Se réunir pour examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration avant leur divulgation publique :

- a. les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la société et le « rapport de gestion » connexe, les notices annuelles, les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation ainsi que l'intégrité de l'information financière de la société;
 - outre sa responsabilité de formuler des recommandations au conseil d'administration, lorsque ses membres le jugent à propos et au mieux des intérêts de la société, le comité d'audit peut approuver pour le compte du conseil d'administration les états financiers consolidés intermédiaires de la société et le « rapport de gestion » connexe ainsi que les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats visant une période intermédiaire, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au conseil d'administration à sa première réunion tenue par la suite;
- b. les questions d'audit soulevées par l'auditeur des actionnaires et les mesures prises par la direction à cet égard, y compris toute limitation de la portée des activités de l'auditeur des actionnaires ou de l'accès à des renseignements demandés, et tout désaccord important avec la direction.

- 3. Examiner les rapports de l'auditeur des actionnaires sur les questions suivantes et en discuter :

- a. toutes les principales méthodes et pratiques comptables utilisées par la société;
- b. tous les choix importants de méthodes comptables lorsque d'autres choix de méthodes sont possibles selon les IFRS et ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode préconisé par l'auditeur des actionnaires;
- c. les autres communications écrites importantes entre l'auditeur des actionnaires et la direction, y compris une discussion avec l'auditeur des actionnaires sur ces communications.

B. Supervision de l'auditeur des actionnaires

1. Être directement responsable de la nomination, de l'établissement de la rémunération, du renouvellement du mandat et de la supervision des travaux de l'auditeur des actionnaires, qui relèvera directement du comité d'audit, et de tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou des services d'attestation à l'intention de la société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu, et passer en revue les questions relatives à la nomination de l'auditeur des actionnaires, aux modalités de sa mission, à l'examen de sa mission, à sa destitution, à son indépendance et à ses honoraires proposés, et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Approuver au préalable tous les honoraires et les modalités liés aux plans d'audit, d'examen ou d'attestation pour tous les services d'audit, d'examen ou d'attestation devant être fournis par l'auditeur des actionnaires à la société et à toute filiale consolidée et tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou services d'attestation à l'intention de la société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu.
3. Approuver au préalable toutes les missions de services d'audit et non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires et, à cette fin, établir à son gré des politiques et des procédures relatives à la prestation, par l'auditeur des actionnaires, de tout service non lié à l'audit autorisé pour la société et pour toute filiale consolidée, ce qui doit comprendre l'approbation préalable par le comité d'audit de tous les services d'audit ou d'examen et de tous les services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, au chef des affaires financières, le pouvoir d'approuver au préalable les services d'audit ou d'examen ainsi que les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.
5. Établir des politiques relatives à l'embauche des associés, des employés ainsi que des anciens associés et employés de l'auditeur des actionnaires.
6. Au moins une fois par année, examiner et évaluer les questions suivantes et présenter des rapports à cet égard au conseil d'administration :
 - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires, y compris déterminer si l'exécution de services non liés à l'audit autorisés par celui-ci ne compromet pas son indépendance;
 - b. l'obtention d'une déclaration écrite de la part de l'auditeur des actionnaires : i) décrivant toutes les relations entre celui-ci et la société, ii) assurant que la rotation de l'associé responsable de mission est effectuée conformément à la loi et iii) décrivant toute autre relation qui peut compromettre l'indépendance de l'auditeur des actionnaires;
 - c. la qualité de l'équipe de mission, y compris l'évaluation de l'associé responsable de mission, en tenant compte de l'avis de la direction et de l'auditeur interne;
 - d. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe.

7. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par l'auditeur des actionnaires décrivant :
 - a. les procédures de l'auditeur des actionnaires en matière de contrôle interne de la qualité;
 - b. toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet de l'auditeur des actionnaires ou de toute demande de renseignements ou enquête effectuée par une autorité gouvernementale ou professionnelle, émis au cours de l'année, relativement à une ou à plusieurs missions d'audit indépendantes réalisées par le cabinet de l'auditeur des actionnaires, au Canada et aux États-Unis, limité au Public Company Accounting Oversight Board, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions de ce genre.
8. Au moins une fois tous les cinq ans, sauf indication contraire découlant de l'évaluation annuelle, effectuer une évaluation complète de l'auditeur des actionnaires avec une attention particulière sur le cabinet et faire rapport au conseil d'administration sur les questions suivantes :
 - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires;
 - b. la qualité de l'équipe de mission;
 - c. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur des actionnaires.
9. Régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur des actionnaires concernant la présentation de l'information financière.
10. Examiner le plan d'audit annuel en collaboration avec l'auditeur des actionnaires.
11. Rencontrer périodiquement l'auditeur des actionnaires sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur interne.

C. Supervision de l'audit interne

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec le responsable de l'audit interne et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
 - a. la nomination et le mandat de l'auditeur interne, y compris les responsabilités, le budget et la dotation en personnel de la fonction d'audit interne;
 - b. discuter avec le responsable de l'audit interne au sujet de la portée et de l'exécution des travaux d'audit interne, y compris l'examen du plan d'audit interne annuel, et de l'existence éventuelle de restrictions ou de limitations imposées quant à l'audit interne;
 - c. obtenir des rapports périodiques préparés par le responsable de l'audit interne concernant les conclusions de l'audit interne, y compris celles portant sur les contrôles internes de la société, et les progrès réalisés par la société en vue de corriger toute lacune soulevée dans les conclusions de l'audit.
2. Rencontrer périodiquement le responsable de l'audit interne sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur des actionnaires.

D. Supervision du système de contrôle interne de la société

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
 - a. les systèmes de contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière;
 - b. l'existence de toute fraude, qu'elle soit significative ou non, impliquant la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société;
 - c. la conformité de la société à ses politiques et pratiques en matière d'éthique commerciale et de code de déontologie;
 - d. le respect par les administrateurs, les dirigeants et les autres membres de la direction, de la politique de communication de l'information de la société;
 - e. les relations du comité d'audit avec les autres comités du conseil d'administration, la direction et les comités d'audit des filiales consolidées de la société.
2. Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la société et en discuter avec le chef de la direction et le chef des affaires financières de la société.
3. Examiner les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information de la société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.
4. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes adressées à la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux employés de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
5. Rencontrer périodiquement la direction sans la présence de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne.

E. Supervision de la gestion des risques liés à la présentation de l'information financière de la société

1. Examiner les processus de la société aux fins de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la correction et, si nécessaire, de la déclaration des principaux risques liés à la présentation de l'information financière, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.

F. Indépendance journalistique

1. Considérer et approuver, sur recommandation du chef de la direction, la nomination et la cessation d'emploi du vice-président responsable de CTV News et du vice-président responsable de l'émission d'information sur Noovo.
2. Au moins une fois par année, obtenir et examiner les rapports portant sur la conformité à la Politique sur l'indépendance journalistique de la société préparés respectivement par le vice-président responsable de CTV News et le vice-président responsable de l'émission d'information sur Noovo.

G. Conformité aux exigences prévues par la loi

1. Examiner le caractère adéquat du processus adopté par la société en vue de se conformer aux lois et aux règlements, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Recevoir périodiquement des rapports préparés par le chef du service juridique de la société concernant les litiges importants potentiels ou en cours de la société.

III. Évaluation du comité d'audit et présentation de rapports au conseil d'administration

- A. Annuellement, le comité d'audit évalue et examine sa performance en collaboration avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- B. Annuellement, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- C. Le comité d'audit rend périodiquement compte de ses activités au conseil d'administration.

IV. Conseillers externes

Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La Société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers, comme il est déterminé par le comité d'audit.

V. Membres du comité

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut fixer de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit comme il est déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, règles et règlements applicables.

VI. Président du comité d'audit

Le président du comité d'audit est nommé par le conseil d'administration. Il dirige le comité d'audit quant à tous les aspects du travail de celui-ci et il est chargé de gérer efficacement les affaires de ce comité et de s'assurer qu'il est adéquatement organisé et fonctionne efficacement. Plus spécifiquement, le président du comité d'audit :

- A. dirige le comité d'audit de façon qu'il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités efficacement, comme il est décrit ailleurs dans le présent mandat et de toute autre façon appropriée;
- B. s'assure, de concert avec le président du conseil et le chef de la direction, que la direction et les membres du comité d'audit entretiennent des rapports utiles;
- C. préside les réunions du comité d'audit;
- D. établit, de concert avec le chef de la direction, le Secrétariat corporatif et le président du conseil, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité d'audit;
- E. examine, de concert avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité d'audit afin que celui-ci soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses obligations et de ses responsabilités;
- F. s'assure, de concert avec le président du conseil, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité d'audit sont soumises au comité de façon appropriée;
- G. s'assure d'une bonne communication des renseignements au comité d'audit et examine, avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le bien-fondé des documents soumis à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;
- H. donne au conseil d'administration un compte rendu des questions examinées par le comité d'audit et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci à la réunion du conseil d'administration suivant toute réunion du comité d'audit;
- I. exécute les tâches particulières ou s'acquitte des fonctions que lui confie le conseil d'administration.

VII. Durée du mandat

Les membres du comité d'audit sont nommés ou remplacés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient ainsi nommés.

VIII. Procédure relative aux réunions

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité d'audit se réunit à huis clos séparément sans la présence de membres de la direction, de l'auditeur interne et de l'auditeur des actionnaires à chacune de ses réunions régulièrement prévues.

IX. Quorum et vote

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration, deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question à une réunion. En l'absence du président du comité d'audit à une réunion, la présidence de la réunion est exercée par le membre présent qui est choisi par tous les membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

X. Secrétaire

À moins qu'il n'en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le secrétaire de la société ou son délégué agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

XI. Vacance

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

XII. Registres

Le comité d'audit tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement au besoin de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration.



BCE.CA